

# Rapport annuel

Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange

## Rapport sur le Prix et la Qualité du Service du pôle Déchets



2023

**FIORE Thomas**  
*Responsable d'exploitation*  
**BLUMA Camille**  
*Chargée de prévention déchets*

 **Haut Chemin  
Pays de Pange**  
*Communauté de Communes*

# ■ TABLE DES MATIERES

■ TABLE DES MATIERES	1
■ INTRODUCTION	3
■ Présentation générale de LA structure	4
Chiffres importants	4
Compétences	5
Commission environnement ou déchets - Gouvernance	5
Moyens	6
Moyens matériels	6
Contrats et Marchés	7
■ COLLECTE ET TONNAGES	8
Porte à porte et collecte des déchets	8
Schémas des différentes collectes	9
Porte à porte et déchets collectés de 2016 à 2023	10
Tonnes livrées aux repreneurs en 2023	12
Déchetteries	13
Déchets acceptés	14
Horaires d'ouverture	14
Fréquentation des déchetteries	14
Exploitation des déchetteries	16
Performances par flux en déchetteries	16
Flux principaux	16
Autres flux collectés au sein des déchetteries en 2023	18
Points d'apports volontaire	19
PAV de Verre	19
PAV de Papiers	19
PAV de textiles	20
Les récentes évolutions législatives	21
■ INDICATEURS FINANCIERS	22
Dépenses	22
Indicateurs de la Régie et des Prestataires	22
TGAP	23
Coûts annuels d'élimination des déchets	23
Coûts des prestations en déchetteries	24
Recettes	25
Redevance	25
Les usagers	25

Les professionnels _____	26
Les collectivités _____	27
Les cas particuliers _____	28
<i>Pour les personnes dépendantes, malades ou hospitalisées à domicile :</i> _____	28
<i>Pour les habitations inoccupées :</i> _____	28
<i>Pour les chambres d'hôtes et gîtes :</i> _____	28
<i>Pour les résidences secondaires :</i> _____	28
<i>Pour les usagers qui ne peuvent pas stocker de bac roulant :</i> _____	28
Eco-organismes _____	29
Ventes de matériaux _____	29
Exploitation de la Matrice des coûts 2023 _____	30
Coût aidé en € HT/ hab. _____	31
▪ Evènements marquants de l'année 2023 _____	35
▪ COMMUNICATION ET PREVENTION DES DECHETS _____	41
Animation scolaire au sein des écoles du territoire Haut Chemin – Pays de Pange _____	41
Actions de sensibilisation auprès du grand public _____	45
Actions de sensibilisation auprès des professionnels _____	47
Actions de sensibilisation auprès des agents de la C.C.H.C.P.P _____	47
Opération composteurs _____	47
Vies communes _____	48
▪ ANNEXE _____	51
▪ GLOSSAIRE _____	52

## ■ INTRODUCTION

La Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange (CCHCPP) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), qui possède la compétence collecte, et dont le rapport annuel sur la collecte et l'élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), pour l'année 2023, est présenté ci-après.

Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, a introduit l'obligation pour les collectivités exerçant une compétence dans le domaine de la gestion et de l'élimination des déchets ménagers, d'établir un rapport annuel technique et financier sur l'exercice de cette compétence.

Ce rapport annuel est construit notamment par le biais des comptes rendus techniques et financiers annuels, fournis par les différents prestataires et collaborateurs de la Communauté de Communes.

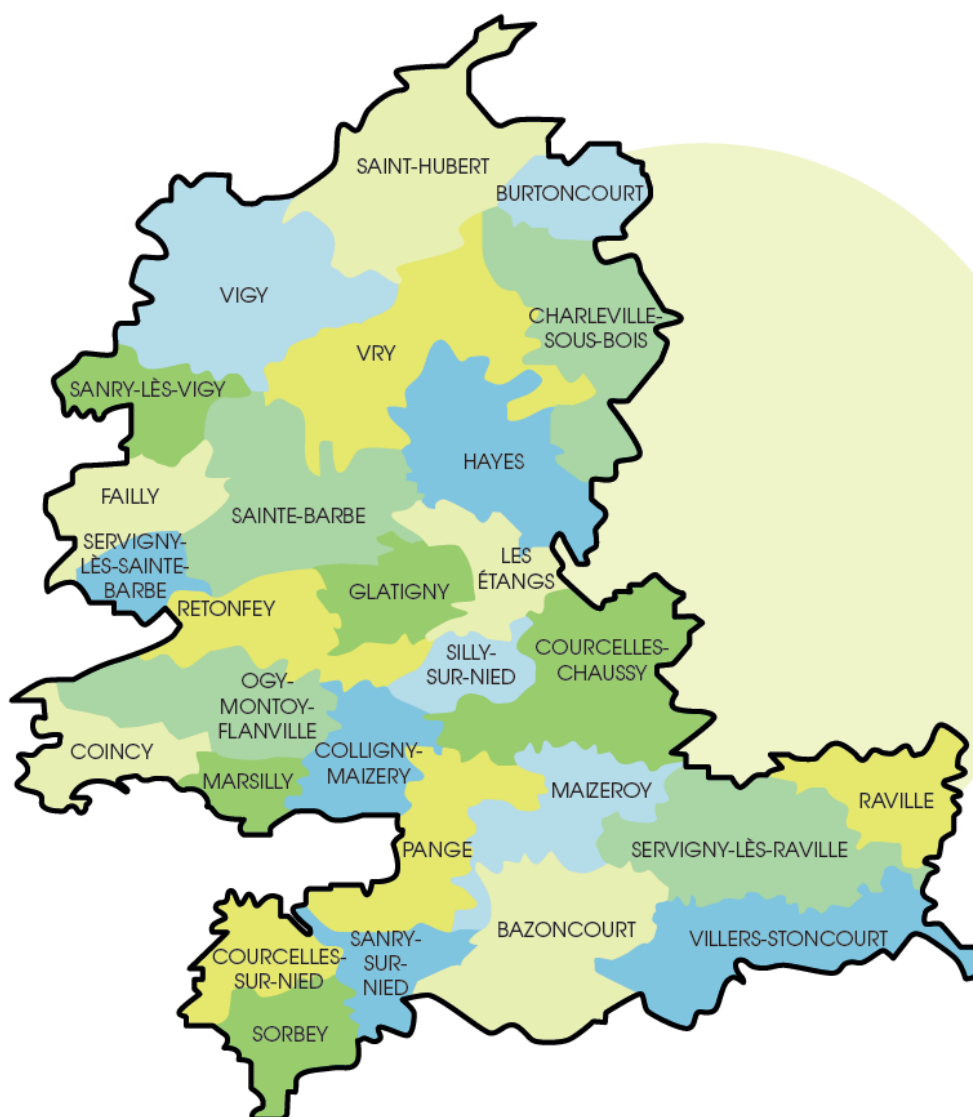
Ces documents nous permettent l'analyse des conditions d'exécution de cette compétence.

Ce rapport se décompose donc de plusieurs parties organisées selon les axes suivants :

<b>1-</b>	<b><i>Présentation générale de la structure</i></b>
<b>2-</b>	<b><i>Chiffres de la collecte et les tonnages</i></b>
<b>3-</b>	<b><i>Indicateurs financiers</i></b>
<b>4-</b>	<b><i>Communication et prévention</i></b>

## ■ PRESENTATION GENERALE DE LA STRUCTURE

### Chiffres importants



La Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange résulte de la fusion de deux EPCI en date du 1er Janvier 2017. (*La Communauté de Communes du Haut-Chemin & la Communauté de Communes du Pays de Pange*).





























La CCHCPP regroupe 28 communes et 19 294 habitants sur plus de 250 km. Son territoire se caractérise par une typologie d'habitat qualifiée par l'ADEME comme : « *Mixte à dominante rurale* ».

La CCHCPP jouxte à l'ouest l'Euro-Métropole de Metz, la CC du SUD MESSIN au sud, ou encore le District Urbain de Faulquemont à l'Est.

La CCHCPP est compétente en matière de collecte et traitement des déchets et assimilés sur l'ensemble de son territoire.

Son Président actuel est Monsieur Roland CHLOUP, Maire de Pange.

## Les communes membres de la CCHCPP :

 Bazoncourt	540 hab.	 Les Étangs	412 hab.	 Sanry-sur-Nied	311 hab.
 Burtoncourt	209 hab.	 Maizeroy	381 hab.	 Servigny-lès-Raville	472 hab.
 Charleville-sous-Bois	294 hab.	 Marsilly	538 hab.	 Servigny-lès-S <sup>te</sup> -Barbe	453 hab.
 Coincy	310 hab.	 Ogy-Montoy-Flanville	1 699 hab.	 Silly-sur-Nied	718 hab.
 Colligny-Maizery	589 hab.	 Pange	907 hab.	 Sorbey	379 hab.
 Courcelles-Chaussy	3 427 hab.	 Raville	287 hab.	 Vigy	1 705 hab.
 Courcelles-sur-Nied	1 211 hab.	 Retonfey	1 390 hab.	 Villers-Stoncourt	253 hab.
 Faily	512 hab.	 Sainte-Barbe	746 hab.	 Vry	585 hab.
 Glatigny	254 hab.	 Saint-Hubert	231 hab.		
 Hayes	230 hab.	 Sanry-lès-Vigy	522 hab.		

## Chiffres clés :



**19 294**  
habitants<sup>1</sup>



**28**  
communes



**258,5**  
km<sup>2</sup>



**42**  
conseillers  
communaux

## Compétences



Les compétences de la C.C.H.C.P.P. s'étendent à différents domaines dont :

- La Collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés organisée en régie principalement (porte à porte) ainsi qu'en déchetterie ou encore en apport volontaire.
- La Sensibilisation au tri et à la prévention (animations, tables de tri, opérations « composteurs »).

## Commission environnement ou déchets - Gouvernance





## Composition de la Commission Environnement



**M. Roland CHLOUP** - Président



**M. Christian PETIT** – Vice-Président  
Délégué « environnement ».

Sur l'année 2023, la Commission « Environnement » se composait des personnes suivantes :

M. PETIT Christian, M. SCHRECKLINGER Didier, M. CELESTE Marc, M. FERRIN Guido, M. FRERY Francis, M. HARTER Luc, M. ZIMMER Jean-Marie, M. HERENCIA Michel, M. HOSCHECK Frédéric, M. HOUPERT André, M. KLEIN Armand, M. MAST Dominique, M. PETIT Jean-Claude, M. MESSIN Hervé, M. PIERRON Thierry, Mme. REISER-LAGRUE Armelle, Mme. RICHARD Sylvie, M. SIMON Joël, Mme. HAENNEL Nathalie, M. REMION Jacky, M. DUCLERMORTIER Denis, Mme. POINSIGNON Marie-Laure, M. CHLOUP Roland.

En 2023, la commission environnement de la CCHCPP s'est réunie 4 fois, le 3 avril, le 30 mai, le 02 octobre et le 12 décembre. .

## Moyens

### Moyens matériels

La Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange dispose de :

- 3 déchetteries communautaires, situées à AVANCY (COMMUNE DE SAINTE-BARBE), COURCELLES-CHAUSSY et COURCELLES-SUR-NIED.
- De locaux administratifs et techniques situés à PANGE,
- De 2 bennes à ordures ménagères (BOM) (de 2013 et 2017) réservées à la collecte en porte à porte (PAP) des déchets ménagers.



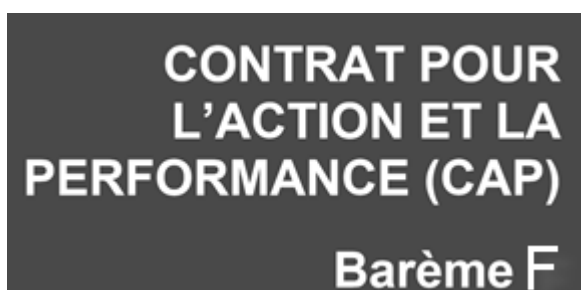
## Contrats et Marchés

### Liste des marchés publics de services attribués en 2023 :

Dénomination	Titulaire
Exploitation des déchèteries communautaires (différents lots)	Différents titulaires
Lot 1 : Tout-Venant	VEOLIA
Lot 2 : Déchets-verts	VEOLIA
Lot 3 : Bois	CITRAVAL
Lot 4 : Ferrailles	BEHEM
Lot 5 : Cartons	VEOLIA
Lot 6 : Gravats	VEOLIA
Lot 7 : DDM	CEDILOR
Lot 8 : Pâteux	CEDILOR
Lot 9 : Plâtre	VEOLIA

### Contrats signés :

En 2023, la C.C.H.C.P.P. était toujours contrat avec la société **CITEO** (sous le code CL057102) qui résulte de la fusion d'ADELPHE (ECO-EMBALLAGES) et d'ECOFOLIO. Ce contrat a permis de reconduire notre plan d'Action Performance jusqu'à la fin de l'année 2023 en appliquant le barème F qui est entré alors en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018. (Délibération DC N°106/2017)



Les repreneurs désignés par ce contrat sélectionné en « reprise filières » par la CCHCPP sont les suivants :

Verre



Plastique





Acier



Aluminium



Fibreux



Flux développement



Petits aluminiums



## ■ COLLECTE ET TONNAGES

### Porte à porte et collecte des déchets

#### Ancien territoire du Pays de Pange

Sur l'ensemble de l'année 2023, la collecte s'est opérée sur l'ensemble des 16 communes de BAZONCOURT, COINCY, COLLIGNY-MAIZERY, COURCELLES-CHAUSSY, COURCELLES-SUR-NIED, MAIZEROY, MARSILLY, OGY-MONTOY-FLANVILLE, PANGE, RAVILLE, RETONFEY, SANRY-SUR-NIED, SERVIGNY-LES RAVILLE, SILLY-SUR-NIED, SORBÉY, VILLERS-STONCOURT.

Les fréquences de collecte sont les suivantes :

- OMR en C1
- Corps creux en C0,5
- Corps Plats en PàP

#### Ancien territoire du Haut-Chemin

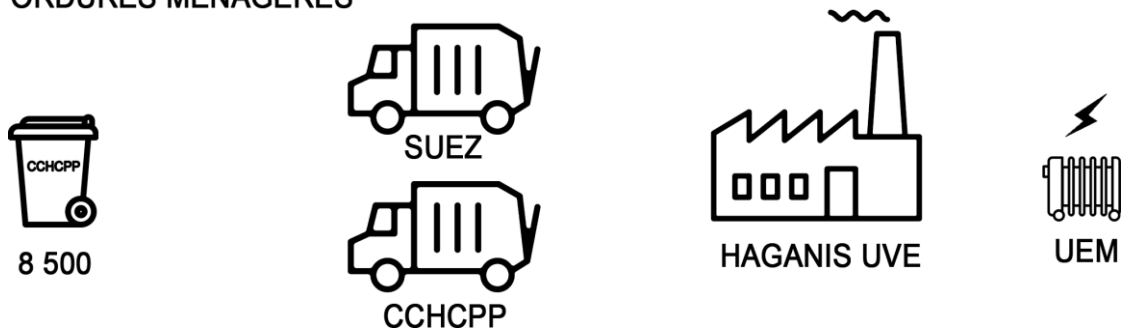
Sur l'année 2023 sur le territoire de la C.C.H.C, la collecte s'est organisée sur les 12 communes de BURTONCOURT, CHARLEVILLE-SOUS-BOIS, LES ETANGS, FAILLY, GLATIGNY, HAYES, SAINTE-BARBE, SANRY-LES-VIGY, SAINT-HUBERT, SERVIGNY-LES-STE-BARBE, VIGY, ET VRY.

- OMR en C0,5
- Corps Creux en C0,5
- Corps Plats en PàP

La collecte des Ordures Ménagères s'opère en PàP par le biais d'un prestataire, en l'occurrence SUEZ RV Nord-Est.

## Schémas des différentes collectes

### ORDURES MENAGERES



Les 8 500 foyers de la CCHCPP sont collectés par les véhicules de la régie pour le territoire du Pays de Pange, et par les véhicules de la société SUEZ RV Nord Est pour le territoire du Haut-Chemin. L'ensemble des ordures ménagères résiduelles sont traitées au centre d'incinération de chez HAGANIS à METZ, permettant ainsi d'alimenter le chauffage urbain de la Métropole Messine.

### CORPS CREUX



L'ensemble des corps creux sont collectés par les véhicules de la CCHCPP avant d'être traités, triés et renvoyés auprès de repreneurs au sein de l'unité de tri des matériaux de chez HAGANIS à METZ.

### CORPS PLATS



Les Corps Plats sont à la fois collectés en porte-à-porte sur le territoire historique du Pays de Pange par les véhicules de la collectivité, ou par le biais de camions en points d'apport volontaire sur le territoire historique du haut-Chemin. L'ensemble de ce flux est trié au chez de chez HAGANIS à METZ, ou repris directement par le papetier NORSKE SKOG à EPINAL.

## VERRE



91 PAV



MINERIS



O-I MANUFACTURING

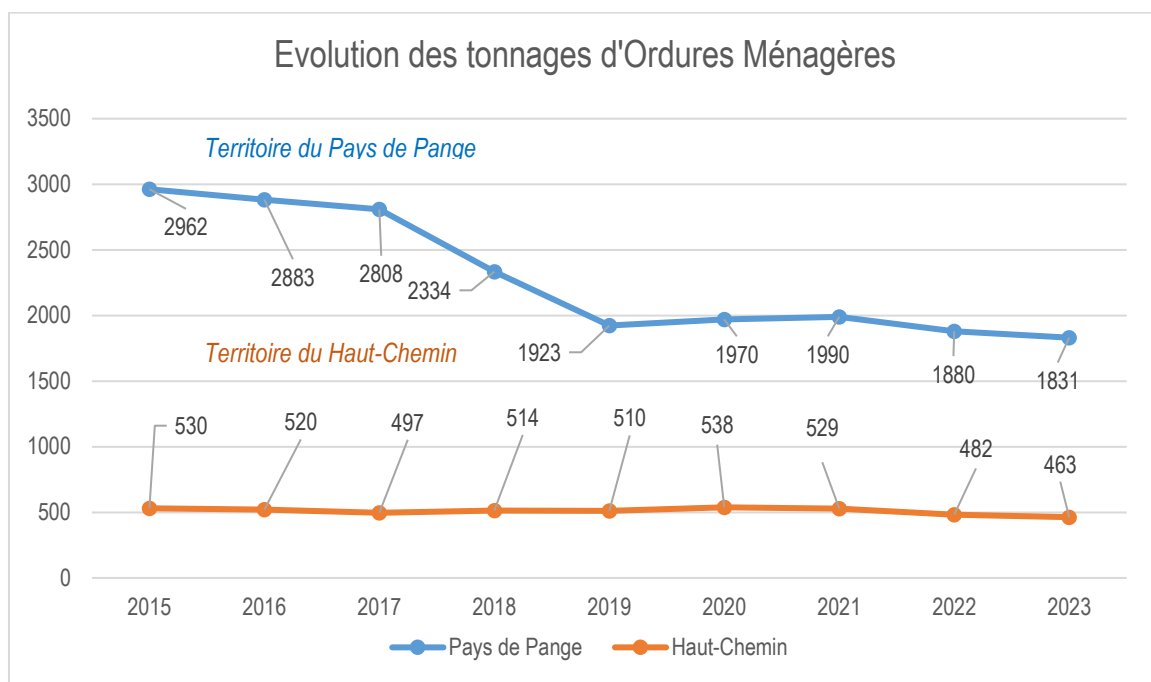
Le flux du verre est collecté par le biais de points d'apports volontaires par la société MINERIS SAS. Le verre est ensuite redirigé vers l'entreprise O-I Manufacturing dans les Vosges.

### Porte à porte et déchets collectés de 2016 à 2023

		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 <sup>1</sup>
<b>O.M. PANGE (RI)</b>	Tonnage annuel	2 808 t	2 334 t	1 923 t	1 970 t	1 990 t	1 881 t	<b>1 831 t</b>
	Kg/an/habitant	213 Kg/hab.	178,7 kg/hab.	146,11 Kg/hab.	149,65 Kg/hab.	151,16 Kg/hab.	145,00 Kg/hab.	<b>140,60 kg/hab.</b>
<b>O.M. HAUT CHEMIN (RI)</b>	Tonnage annuel	497 t	514 t	510 t	538 t	529 t	482 t	<b>463 t</b>
	Kg/an/habitant	83,3 Kg/hab.	85,5 Kg/hab.	84,13 Kg/hab.	88,72 Kg/hab.	87,23 Kg/hab.	<b>76,86 Kg/hab.</b>	<b>73,83 Kg/hab.</b>
<b>Flux Papiers PANGE (Corps plats en PàP puis en PAV dès 2021)</b>	Tonnage annuel	487 t	507 t	543 t	531 t	633 t	450 t	<b>470,32 t</b>
	Kg/an/habitant	37 kg/hab.	38,8 kg/hab.	41,25 Kg/hab.	40,33 Kg/hab.			
<b>Flux Papiers HAUT-CHEMIN (Corps plats)</b>	Tonnage annuel	166 t	195 t	184 t	166 t			
	Kg/an/habitant	27,8 kg/hab.	32,4 Kg/hab.	30,35 Kg/hab.	27,37 Kg/hab.	32,92 Kg/hab.	23,39 Kg/hab.	<b>24,37 Kg/hab.</b>
<b>Emballages Ménagers Recyclables (Corps Creux)</b>	Tonnage annuel	128 t	251 t	249 t	256 t	234 t	355 t	<b>404,74 t</b>
	kg/an/habitant	9,7 kg/hab.	13,6 Kg/hab.	12,95 Kg/hab.	13,31 Kg/hab.	12,16 kg/hab.	18,44 Kg/hab.	<b>20,97 Kg/hab.</b>

NB : Le ratio obtenu « Kg/an/Hab » intègre l'ensemble des tiers, à savoir les particuliers, les collectivités ainsi que les professionnels.

<sup>1</sup> Population prise en compte : INSEE 2020 – 19 294 (6 271 HC – 13 023 PP)



Le passage dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 aux extensions de consignes de tri ont permis notamment à la collectivité de constater une nette diminution du tonnage global des ordures ménagères résiduelles depuis 2021.

Attention toutefois, il est nécessaire de préciser que cette diminution a nécessairement créé un transfert de certains déchets vers d'autres flux, et notamment vers les corps creux.

Détails des levées 2023 (*Uniquement des tiers particuliers*) :

Détail par commune - 2023 - Usagers "PARTICULIERS" exclusivement

Communes	120 L	240 L	TOTAL
BURTONCOURT		907	907
CHARLEVILLE SOUS BOIS		802	802
FAILLY		960	960
GLATIGNY		837	837
HAYES		884	884
LES ETANGS		1 694	1 694
SANRY LES VIGY		1 792	1 792
SERVIGNY LES STE BARBE		1 646	1 646
ST HUBERT		851	851
STE BARBE		2 952	2 952
VIGY		6 594	6 594
VREMY		911	911
VRY		2 440	2 440
BAZONCOURT	1 870	811	2 681
COINCY	1 614	616	2 230
COLLIGNY	1 571	648	2 219
COURCELLES CHAUSSY	12 796	4 292	17 088
COURCELLES SUR NIED	5 846	1 410	7 256
MAIZERROY	1 323	515	1 838
MAIZERY	626	205	831
MARSILLY	2 310	830	3 140
MONTOY FLANVILLE	6 628	2 387	9 015
OGY	2 800	931	3 731
PANGE	3 383	1 044	4 427
RAVILLE	1 379	556	1 935
RETONFEY	6 614	2 321	8 935
SANRY SUR NIED	1 793	695	2 488
SERVIGNY LES RAVILLE	1 857	776	2 633
SILLY SUR NIED	3 523	1 267	4 790
SORBEBY	1 641	661	2 302
VILLERS STONCOURT	934	369	1 303
<b>TOTAL</b>	<b>58 508</b>	<b>43 604</b>	<b>102 112</b>

## Tonnes livrées aux repreneurs en 2023

Les documents de supports à ce tableau sont les déclarations trimestrielles des centres de tri (CDT) et se basent sur les tonnes dites « livrées », c'est-à-dire réceptionnées par les repreneurs. Elles sont à différencier des apports au sein des CDT exposés plus haut. (T1 = Premier trimestre etc.)

Ce tableau regroupe donc les éléments communiqués par les CDT et les repreneurs :

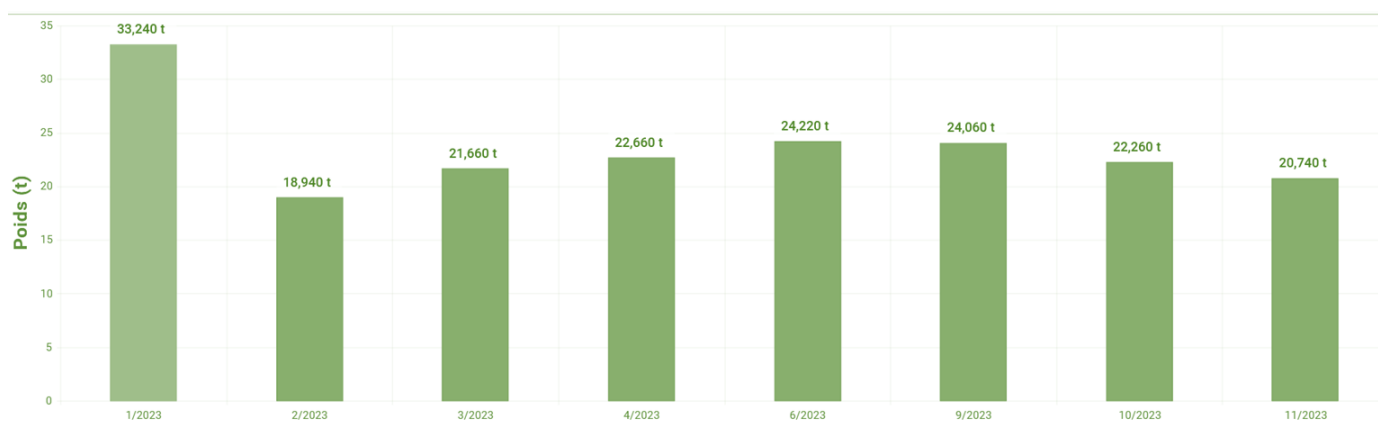
### - Centre de tri HAGANIS

TOTAL	Types	T1	T2	T3	T4	Stock (arr.)
Acier			24.20			19.34
Aluminium				11.68		7.245
Aluminium souples						4.059
Briques PCC	5.03A - ELA		7.434		11.89	
PCNC	cartons, cartonnettes 5.02		52.12		75.30	17.136
Plastiques	PEHD + PP	60.82			20.74	
	PET Clair		46.88	24.06	22.26	
	Flux de Développement	23.74	6.702	10.61	10.73	
	Films PE	15.84		29.77	4.488	18.065
Gros de Mag	1.02	22.60			23.50	
Journaux	1.11	87.58	98.48			
Hors CDT	1,05	23.92				
Verre		213.78	183.42	189.38	169.16	
Refus CC		17.75	24.723	12.686	9.571	
Refus CP		2.79	8.106	4.97	2.926	

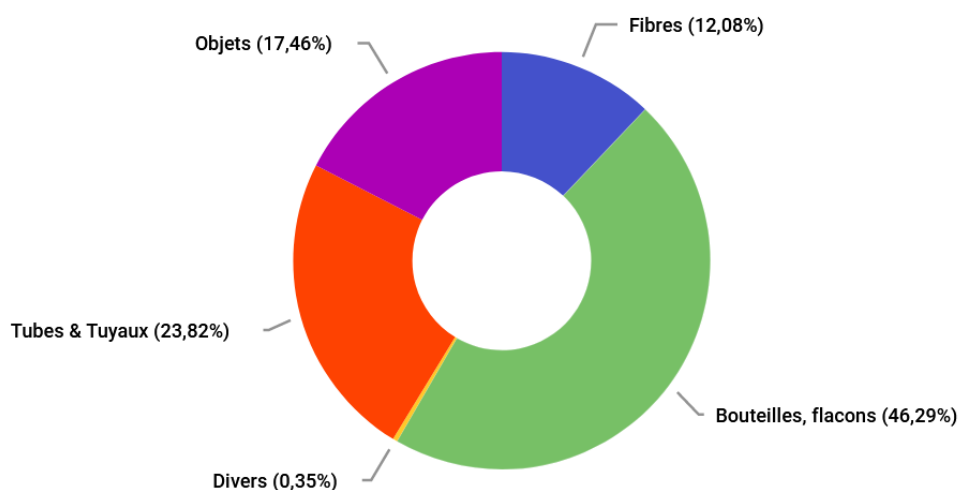
Quelques écarts peuvent apparaître entre les données de notre collectivité et les données renseignées au sein d'OSCAR par les repreneurs.

### VALORPLAST :

Evolution des tonnages (2023)



## Devenir des plastiques (VALORPLAST)



## Destination des tonnages de plastiques (VALORPLAST)

Clients	%
VOGT-PLASTIC GMBH - Allemagne	6,98
ECOPLASTICS - France (60)	10,73
ENVIRONNEMENT 48 - France (48)	11,04
FREUDENBERG PERFORMANCE MATERIALS S.A.S. - France (68)	12,07
PAPREC Plastiques Agence de La Loyere - France (71)	21,62
PLASTIPAK Packaging France - France (21)	12,81
WELLMAN FRANCE RECYCLAGE - France (55)	12,90
WELLMAN NEUFCHATEAU RECYCLAGE - France (88)	11,85

## Déchetteries

Sur le territoire de la CCHCPP, les usagers disposent de 3 déchetteries communautaires :

- COURCELLES-CHAUSSY
- COURCELLES-SUR-NIED
- AVANCY – Commune de SAINTE-BARBE
- Metz Métropole à BORNLY : Convention passée.

Par ailleurs, par le biais d'un conventionnement, la déchetterie de METZ BORNLY est accessible à 3 communes situées à proximité de celle-ci : OGY-MONTOY-FLANVILLE, COINCY et MARSILLY.

### Déchets acceptés

Déchets	Courcelles-sur-Nied	Courcelles-Chaussy	Avancy
Batteries	OUI	OUI	OUI
Bois	OUI	OUI	OUI
Radiographies	OUI	OUI	OUI
Capsules	OUI	OUI	OUI
Cartons ondulés	OUI	OUI	OUI
D3E	OUI	OUI	OUI
DIB – (Tout-venant)	OUI	OUI	OUI
Déchets ménagers spéciaux	OUI	OUI	OUI
Déchets verts	OUI	OUI	OUI
Ferrailles	OUI	OUI	OUI
Gravats	OUI	OUI	OUI
Huiles de vidange	OUI	OUI	OUI
Huiles végétales	OUI	OUI	OUI
Papiers / Journaux / Revues	OUI	OUI	OUI
Piles	OUI	OUI	OUI
Pots souillés	OUI	OUI	OUI
Tout venant	OUI	OUI	OUI
Verre	OUI	OUI	OUI
Ampoules - Tubes	OUI	OUI	OUI
Cartouches d'encre	OUI	OUI	OUI
Pneumatiques	NON	OUI	NON
Plâtre	NON	OUI	OUI
DEA (Ameublement)	NON	NON	OUI

### Horaires d'ouverture

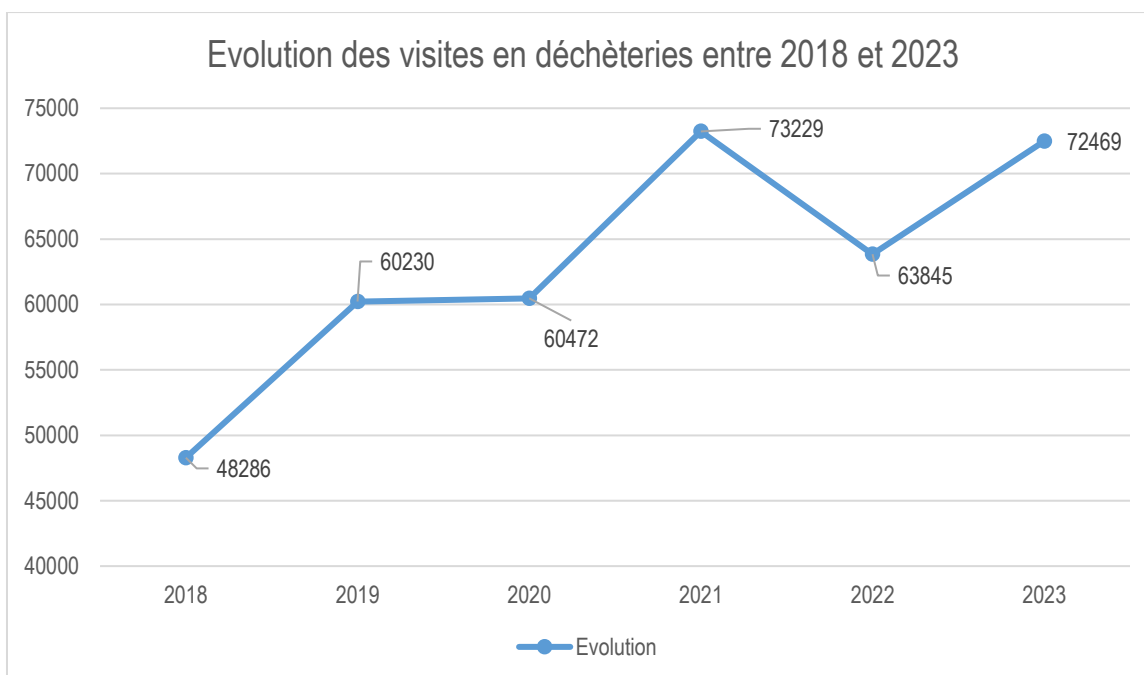
	Metz-Borny	Courcelles-sur-Nied	Courcelles-Chaussy	Avancy
<i>Lundi</i>	14h00 - 18h30	Fermée	13h30 - 18h30	Fermée
<i>Mardi</i>	9h30 - 18h30	13h30 - 18h30	Fermée	Fermée
<i>Mercredi</i>	9h30 - 18h30	Fermée	13h30 - 18h30	9h00-12h00 / 14h00-18h00
<i>Jeudi</i>	14h00 - 18h30	13h30 - 18h30	Fermée	Fermée
<i>Vendredi</i>	9h30 - 18h30	Fermée	13h30 - 18h30	9h00-12h00 / 14h00-18h00
<i>Samedi</i>	9h30 - 18h30	9h00-12h00 / 13h30-18h30	9h00-12h00 / 13h30-18h30	9h00-12h00 / 14h00-18h00
<i>Dimanche</i>	9h30 - 12h30	Fermée	Fermée	Fermée
<b>Fermées les jours fériés</b>				

### Fréquentation des déchetteries

Voici les chiffres concernant la fréquentation des trois déchetteries sur l'année 2023 :



FREQUENTATIONS	COURCELLES S/NIED	COURCELLES-CHAUSSY	AVANCY
NB DE VISITES	14 527 visites	29 612 visites	28 330 visites
TOTAL 2023	72 469 visites		



Il est important de constater ici que la fréquentation des trois déchèteries est en constante évolution.

Voici le détail des fréquentations par installations et par types de tiers :

- (v) Installation: AVANCY (Nombre : **28 330**)
  - (→) Type de tiers: (Nombre : **877**)
  - (→) Type de tiers: COLLECTIVITE (Nombre : **499**)
  - (→) Type de tiers: PARTICULIER (Nombre : **26 704**)
  - (→) Type de tiers: PROFESSIONNEL (Nombre : **250**)
- (v) Installation: COURCELLES CHAUSSY (Nombre : **29 612**)
  - (→) Type de tiers: (Nombre : **347**)
  - (→) Type de tiers: COLLECTIVITE (Nombre : **520**)
  - (→) Type de tiers: PARTICULIER (Nombre : **28 023**)
  - (→) Type de tiers: PROFESSIONNEL (Nombre : **722**)
- (v) Installation: COURCELLES SUR NIED (Nombre : **14 527**)
  - (→) Type de tiers: (Nombre : **254**)
  - (→) Type de tiers: COLLECTIVITE (Nombre : **242**)
  - (→) Type de tiers: PARTICULIER (Nombre : **13 847**)
  - (→) Type de tiers: PROFESSIONNEL (Nombre : **184**)

Nous ne disposons d'aucune statistique de la fréquentation de la déchèterie de Metz-Borny.

### Exploitation des déchèteries

En juin 2023, la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange a procédé à un renouvellement de marché relatif à l'exploitation des trois déchèteries communautaires. Les attributaires sont les suivants :

Lot 1 – Tout-Venant	VEOLIA
Lot 2 – Déchets-Verts	VEOLIA
Lot 3 – Bois	CITRAVAL
Lot 4 – Ferrailles	BEHEM
Lot 5 – Cartons	VEOLIA
Lot 6 – Gravats	VEOLIA
Lot 7 – DDM	CEDILOR
Lot 8 – Pâteux	CEDILOR
Lot 9 – Plâtre	VEOLIA

## Performances par flux en déchetteries

### Flux principaux

Ne sont traités ici que les flux principaux traités au sein des déchèteries.

Les autres sont évoqués également à la suite de ce chapitre et sont également à prendre en considération.

AVANCY	Tout-Venant	Déchets-Verts	Cartons	Ferrailles	Gravats	Bois	Plâtre
2018	521,68 t	452,72 t	47,13 t	72,92 t	527,98 t	216,78 t	-
2019	489,64 t	403,72 t	57,38 t	64,42 t	470,42 t	218,14 t	-
2020	466,98 t	416,70 t	61,86 t	78,72 t	446,50 t	261,44 t	-
2021	557,48 t	508,18 t	75,95 t	73,52 t	763,14 t	266,71 t	-
2022	473,26 t	419,10 t	64,38 t	71,52 t	676,00 t	196,70 t	-
<b>2023</b>	<b>390,12 t</b>	<b>486,68 t</b>	<b>74,43 t</b>	<b>70,60 t</b>	<b>587,86 t</b>	<b>221,72 t</b>	<b>28,90 t</b>

COURCELLES SUR NIED	Tout-Venant	Déchets-Verts	Cartons	Ferrailles	Gravats	Bois	Plâtre
2018	255,08 t	302,90 t	25,84 t	37,11 t	236,52 t	110,76 t	-
2019	243,72 t	243,72 t	30,57 t	34,80 t	232,80 t	100,80 t	-
2020	282,28 t	277,12 t	31,64 t	36,14 t	243,88 t	121,88 t	-
2021	257,78 t	327,66 t	38,85 t	39,46 t	409,30 t	146,92 t	-
2022	194,18 t	252,30 t	31,18 t	35,17 t	382,08 t	134,90 t	-
<b>2023</b>	<b>151,70 t</b>	<b>253,26 t</b>	<b>35,12 t</b>	<b>36,82 t</b>	<b>306,00 t</b>	<b>126,75 t</b>	<b>-</b>

COURCELLES CHAUSSY	Tout-Venant	Déchets-Verts	Cartons	Ferrailles	Gravats	Bois	Plâtre
2018	422,96 t	537,12 t	42,18 t	61,85 t	534,10 t	250,96 t	38,46 t
2019	440,74 t	451,76 t	48,40 t	79,44 t	414,98 t	264,90 t	64,38 t
2020	407,50 t	451,24 t	48,89 t	85,42 t	460,98 t	261,44 t	51,30 t
2021	408,84 t	568,25 t	68,94 t	82,63 t	715,26 t	282,73 t	62,28 t

2022	404,72 t	431,08 t	64,10 t	72,24 t	656,00 t	256,20 t	55,22 t
<b>2023</b>	<b>307,74 t</b>	<b>476,58 t</b>	<b>67,31 t</b>	<b>72,72 t</b>	<b>561,50 t</b>	<b>287,32 t</b>	<b>63,00 t</b>

## TOTAL

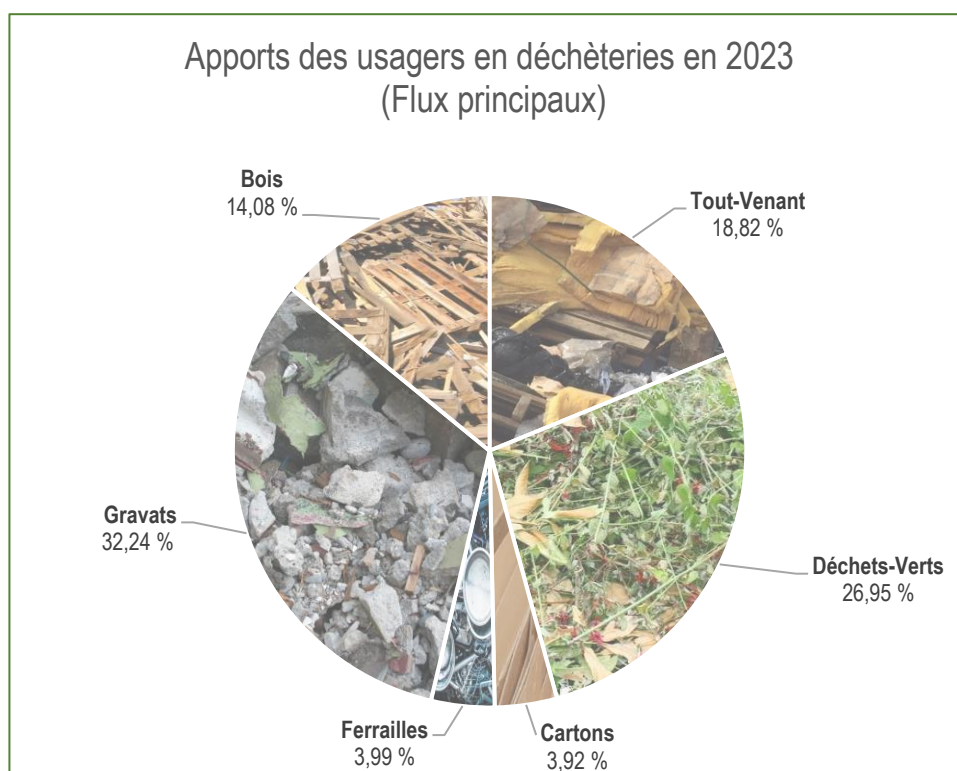
Population totale référencée: **19 294 Habitants.**

Population des 3 communes concernées par METZ BORNLY : **2 725 habitants.**

	Tout-Venant	Déchets-Verts	Cartons	Ferrailles	Gravats	Bois	Plâtre
--	-------------	---------------	---------	------------	---------	------	--------

2018	1 199,72 t	1 292,74 t	115,15 t	171,88 t	1 298,60 t	578,50 t	38,46 t
2019	1 174,10 t	1 099,20 t	136,35 t	178,66 t	1 118,20 t	583,84 t	64,38 t
2020	1 156,76 t	1 145,06 t	142,39 t	200,28 t	1 151,36 t	644,76 t	51,30 t
2021	1 224,10 t	1 404,09 t	183,74 t	195,61 t	1 887,70 t	696,36 t	62,28 t
2022	1 072,16 t	1 102,48 t	159,66 t	178,93 t	1 714,08 t	587,80 t	55,22 t
<b>2023</b>	<b>849,56 t</b>	<b>1 216,52 t</b>	<b>176,86 t</b>	<b>180,14 t</b>	<b>1 455,36 t</b>	<b>635,79 t</b>	<b>91,90 t</b>
Kg/Hab.	51,27	73,42	10,67	10,87	87,84	38,37	5,55

Ces données ne s'appliquent que sur une estimation des habitants qui fréquentent les trois déchèteries communautaires.



Il est important de rappeler que la CCHCPP a déployé sur ses déchèteries le flux lié à ECO-MOBILIER (AVANCY en dispositif opérationnel).


Au sein de cette benne, peuvent être présentés l'ensemble des mobiliers de cuisine, mobiliers rembourrés, la literie ou encore les meubles de jardins (*abimés ou non*). La mise en place de ce flux permettra a priori de réduire considérablement les tonnages des déchets qui transitent actuellement au sein des flux BOIS et TOUT-VENANT pour lesquels les coûts de traitements ne cessent de croître.

Tonnages collectés sur la période :

2021	2022	2023
19 tonnes	114,30 tonnes	125 tonnes

**⚠** Ces tonnages de DEA ont notamment permis à la collectivité de bénéficier d'un soutien total d'un montant de 21 548,67 € au titre de l'année 2023. Ce soutien est par ailleurs nettement supérieur au coût engagé par la collectivité afin de créer ce qui est supplémentaire. Cette opération est donc bénéfique pour la collectivité. Le déploiement d'un tel dispositif opérationnel est envisagé sur la déchèterie de COURCELLES-CHAUSSY.

## Autres flux collectés au sein des déchèteries en 2023

<p><b>Déchets Ménagers Spéciaux</b></p>  <p><b>67,79 tonnes</b> Collecteur : CEDILOR</p>	<p><b>Radiographies</b></p>  <p><b>6 enlèvements</b> Collecteur : RA-ARGENT</p>	<p><b>Lampes, Tubes et néons</b></p>  <p><b>Kg</b> Collecteur : PAPREC Eco-organisme : ECOSYSTEM</p>
<p><b>Huiles végétales</b></p>  <p><b>1 615 Litres</b> Collecteur : QUATRA</p>	<p><b>Pneumatiques</b></p>  <p><b>(en cours) tonnes</b> Collecteur : G. HENRY Eco-organisme : ALLIAPUR</p>	<p><b>Piles et accumulateurs</b></p>  <p><b>2 317 Kg</b> Collecteur : COREPILE Eco-organisme : COREPILE</p>
<p><b>D3E</b></p>  <p><b>114 tonnes</b> Collecteur : PAPREC Eco-organisme : OCAD3E</p>	<p><b>Huiles minérales</b></p>  <p><b>2,8 tonnes</b> Collecteur : GRANDIDIER</p>	<p><b>Cartouches d'encre</b></p>  <p><b>0,265 kg</b> Collecteur : PRINTERRE</p>

## Points d'apports volontaire

### PAV de Verre

Le prestataire chargé des enlèvements du verre sur l'ensemble de la C.C.H.C.P.P. est **MINERIS**.

Le repreneur est **O-I Manufacturing** qui est localisée à SAINT-MENGES (88). Cette société est un des leaders mondial du marché des emballages en verre et est spécialisée dans la fabrication de verre creux pour les produits alimentaires, les boissons et les produits pharmaceutiques. Elle fabrique environ 5 000 types d'emballages en verre.



En 2023, ce sont 756 tonnes de verre qui furent collectés et valorisés pour l'ensemble de la CCHCPP. Pour information, en 2022, la CCHCPP avait recyclé 757 tonnes de verre.

2023	T1	T2	T3	T4	TOTAL
Tonnages	213,78 t	183,42 t	189,38 t	169,16 t	755,74 t
Recettes (€)	7 011,98 €	6 089,54 €	6 357,49 €	5 692,23 €	25 151,24 €

### PAV de Papiers



Cette collecte est opérée par **MINERIS**, et l'ensemble de ce flux transite par la plateforme de chez HAGANIS à METZ.



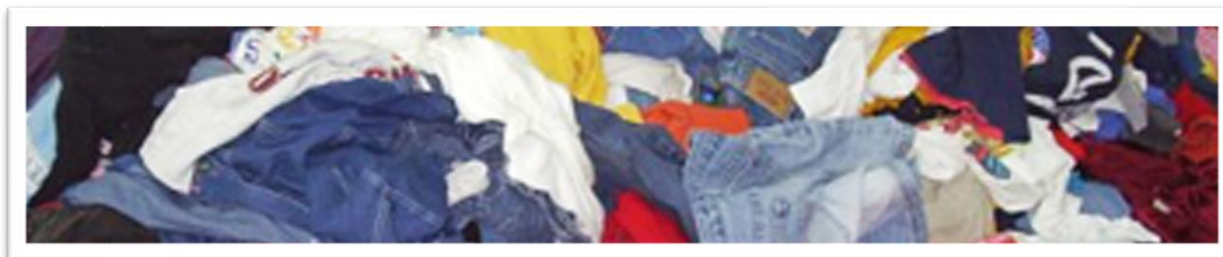
Années	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Tonnages	166,30 t	195 t <sup>2</sup>	184,20 t	166,34 t	506 t	450 t	470 t

Une très grande partie des tonnages issus des PAV (180,55 tonnes) sont constitués de la sorte 1.11, soit des Journaux, Revues ou Magazines. Ces tonnages sont traités via la société NORSKE SKOG de GOLBEY qui traite cette sorte de fibreux pour la recycler en papier journal.

A ce titre, un contrat est passé avec NORSKE SKOG permettant le rachat de cette sorte. Le montant perçu au titre de l'année 2023 avoisine les 18 500 euros.



### PAV de textiles



Sur l'ensemble de l'année 2023, le territoire du Pays de Pange a collecté ... **tonnes** de « TLC » (*Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures*) qui ont été collectés. Ces différents éléments sont déposés directement dans l'un des différents points d'apports volontaires prévus à cet effet.

Voici la liste des 9 lieux où se situent ces PAV, ainsi que les tonnages de chacun d'eux :

TEXTILES COLLECTES EN 2023 (PAV)	TOTAL (KG)
PANGE (DERRIERE LA MAIRIE)	9 400
COURCELLES-SUR-NIED (DECHETTERIE)	7 400
RETONFEY (TENNIS)	5 100
SILLY-SUR-NIED (ROUTE DE METZ)	4 600
COURCELLES-CHAUSSEY (DECHETERIE)	28 500
MONTOY-FLANVILLE (MAIRIE)	9 600
OGY (MAIRIE)	4 100
AVANCY (DECHETERIE)	10 050
MARSILLY	3 950
<b>TOTAL</b>	<b>82,70 tonnes</b>

<sup>2</sup> Ensemble des Corps Plats réunis au 1<sup>er</sup> janvier 2018 – Auparavant, une seule sorte était alors collectée, à savoir le 1.11.

## Les récentes évolutions législatives

La Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange prend acte des récentes évolutions législatives en matière de gestion des déchets.

Différentes lois conséquentes sont à considérer :

Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte



La loi du 12 juillet 2010 portant à l'engagement national pour l'environnement dite « grenelle 2 »



Le projet de loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire



Ces supports législatifs introduisent pour les collectivités différents objectifs qui sont notamment les suivants :

- **Moins 50% de déchets mis en décharge à l'horizon 2025 (LTE 2015)**
- **Développer à l'horizon 2024 une collecte séparée des biodéchets**
- **Introduire une tarification incitative pour toutes les collectivités**
- **Diminuer et maîtriser les coûts de collecte des déchets**
- **Développer un Plan Local de Prévention**
- **Participer aux différentes réunions et observatoires liés aux déchets**
- **Réduire de 10% les déchets ménagers avant 2020**
- **Réduire de 50% les déchets admis en installations de stockage avant 2025**
- **Recycler 70% des déchets du BTP avant 2020**
- **Développer l'extension des consignes de tri**

Ainsi, considérant ces objectifs et avec le soutien de différents partenaires locaux comme l'ADEME, CITEO ou encore la Région Grand Est, la Communauté de Communes Haut-Chemin – Pays de Pange a déjà entamé différentes démarches visant à atteindre ces différents objectifs. Ces derniers sont notamment abordés lors des différentes commissions environnement.

**En 2023**, la collectivité a entamé notamment un travail sur les projets suivants : (*liste non exhaustive*)

- Déploiement de sites de compostage partagé sur l'ensemble du territoire
- Travail sur la convergence possible des modes de collecte et de tarification de la redevance,
- Réalisation d'une étude globale liée aux déchèteries communautaires,



## ■ INDICATEURS FINANCIERS

### Dépenses

#### Indicateurs de la Régie et des Prestataires



- **23 854 kilomètres** parcourus pour la collecte OM sur l'ex Pays de Pange.
- **14 687 kilomètres** parcourus pour la collecte Corps Creux sur la CCHCPP.
- **8 876 Kilomètres** parcourus pour la collecte OM sur l'ex Haut-Chemin.



- **38 248,18 €** de dépense en gazole pour l'année 2023 pour les collectes en régie.
- **3 792 Litres** de gasoil utilisé pour l'année 2023 pour la collecte OM sur le territoire de l'ex Haut-Chemin.
- **21 014,47 Litres** de gasoil utilisé pour l'année 2023 pour les collectes en régie (OM, Corps Creux etc).



Comptabilité	M4
<b>Étiquettes de lignes</b>	<b>Somme de Heures</b>
COLLECTE OMR	4063
COLLECTE RECYCLABLES	2686,5
DISTRIBUTION SACS - CALENDRIERS	11,25
DISTRIBUTION SACS MAIRIES	0,5
ENTRETIEN BENNE 4	68,5
ENTRETIEN BENNE 5	107,25
ENTRETIEN DECHETERIES	288
ENTRETIEN DES PAV	90,75
GARAGES BOM (FELTIERE etc.)	86
GARDIENNAGE DECHETERIES	3515,75
LIVRAISON OU RECUPERATION DE BACS	19
TRANSPORT DECHETERIES (Néons, lampes etc.)	59,75
<b>Total général</b>	<b>10996,25</b>

- **378 Heures** de service pour l'année 2023 pour la collecte OM sur le territoire de l'ex Haut-Chemin.



## TGAP

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes vise à réduire l'élimination et le transfert des déchets.

Le bénéficiaire est l'Administration des douanes. Le montant de cette TGAP par tonne de déchets incinérés est le suivant pour notre mode de traitement des ordures ménagères :

ANNEE	TAUX	TONNAGES OM	MONTANT HT	MONTANT TTC
2018	6.01 € (Incinération)	2 785 t	16 737,85 € HT	18 411,64 €
2019	6.01 € (Incinération)	2 432,66 t	14 620,30 € HT	16 082,33 €
2020	6.01 € (Incinération)	2 508,47 t	15 075,91 € HT	16 583,50 €
2021	11,00 € (Incinération)	2 519,94 t	27 719,34 € HT	30 491,27 €
2022	12,00 € (Incinération)	2 362,46 t	28 349,52 € HT	31 184,47 €
<b>2023</b>	<b>13,00 € (Incinération)</b>	<b>2 294,14 t</b>	<b>29 823,56 € HT</b>	<b>32 805,92 €</b>

## Coûts annuels d'élimination des déchets

Ces montants sont issus des factures de nos prestataires pour le compte de l'année 2023. (TVA de 5,5 % ou 10 %). L'ensemble de ces montants sont compilés sur l'année civile 2023, ce qui peut induire une légère différence en comparaison avec le compte administratif.

	Attributaire	2018	2019	2020	2021	2022	2023
O.M. (traitement – CCHCPP)	HAGANIS	252 056,77 € HT	227 356,40 € HT	236 348,04 € HT	249 658,91 € HT	252 783,22 € HT	250 632,61 € HT <b>275 695,87 € TTC</b>
O.M (collecte HC)	SUEZ	46 808,58 € HT	48 473,76 € HT	51 842,89 € HT	50 891,51 € HT	54 621,42 € HT	55 312,31 € HT <b>60 843,54 € TTC</b>
Corps Plats (traitement PP)	HAGANIS	12 769,00 € HT	13 587,50 € HT	15 620,66 € HT	28 473,30 € HT	24 956,29 € HT	23 003,35 € HT <b>24 268,54 € TTC + 5 760,24 € TTC TGAP</b>
Corps Creux (traitement CCHCPP)	HAGANIS	62 102,40 € HT	61 821,79 € HT	64 103,27 € HT	58 469,75 € HT	91 857,58 € HT	111 801,33 € HT <b>117 950,40 € TTC + 3 263,70 € TGAP</b>
Verre AV (collecte et traitement CCHCPP)	MINERIS	41 493,29 € HT	41 220,47 € HT	46 412,36 € HT	45 022,21 € HT	44 197,25 € HT	45 510,66 € HT <b>48 013,75 € TTC</b>
Corps Plats PAV (Collecte)	MINERIS	17 464,36 € HT	16 498,79 € HT	17 323,12 € HT	43 529,66 € HT*	55 927,38 € HT	56 900,00 € HT <b>60 029,50 € TTC</b>

CCHCPP)							
<b>TOTAL</b>	432 694,40 € HT	410 958,71 € HT	431 650,34 € HT	476 045,34 € HT	524 343,14 € HT	543 160,26 € HT 595 825,54 € TTC	

### Coûts des prestations en déchetteries

		BOIS	DECHETS VERTS	DIB	FERRAILLE
2019	Total en € HT	46 289,66 €	44 491,81 €	128 552,91 €	5 515,20 €
	Total en € TTC	50 918,63 €	48 940,99 €	141 408,20 €	6 066,72 €
2020	Total en € HT	64 120,50 €	50 296,54 €	187 919,27 €	7 448,40 €
	Total en € TTC	70 532,55 €	55 326,19 €	206 711,20 €	8 193,24 €
2021	Total en € HT	48 163,00 € + 19 488,00 €	60 434,20 €	200 687,00 €	7 308,30 €
	Total en € TTC	52 979,30 € + 21 436,80 €	66 477,62 €	220 755,70 €	8 039,13 €
2022	Total en € HT	49 003,83 €	74 045,42 €	171 887,48 €	6 807,90 €
	Total en € TTC	51 699,04 €	78 117,92 €	189 076,23 €	7 182,33 €
2023	Total en € HT	33 906,21 €	86 009,01 €	156 913,63 €	7 354,20 €
	Total en € TTC	35 771,05 €	90 739,50 €	172 604,99 €	7 758,68 €

		DMS	CARTONS	PLATRE	GRAVATS
2019	Total en € HT	45 256,97 €	67 341,60 €	8 175,72 €	-
	Total en € TTC	49 782,67 €	74 075,76 €	8 993,29 €	-
2020	Total en € HT	53 421,47 €	48 969,30 €	9 169,15 €	-
	Total en € TTC	58 763,62 €	53 866,23 €	10 086,07 €	-
2021	Total en € HT	67 217,02 €	41 706,39 €	9 588,00 €	44 003,00 €
	Total en € TTC	73 938,72 €	45 877,03 €	10 546,80 €	48 403,30 €
2022	Total en € HT	68 156,60 €	27 395,07 €	9 311,32 €	43 705,24 €
	Total en € TTC	74 972,26 €	28 901,80 €	10 242,45 €	46 109,03 €
2023	Total en € HT	69 995,09 €	32 159,29 €	16 322,97 €	33 431,77 €
	Total en € TTC	76 994,60 €	33 928,05 €	17 955,26 €	35 270,52 €

#### Metz Métro (Convention)

2020	Total en € HT	67 341,60 €
	Total en € TTC	74 075,76 €
2021	Total en € HT	48 969,30 €
	Total en € TTC	53 866,23 €

2022	Total en € HT	41 706,39 €
	Total en € TTC	45 877,03 €
2023	Total en € HT	56 409,12 €
	Total en € TTC	62 050,03 €

Le montant total des prestations relatives aux déchèteries communautaires se porte donc à 492 501,29 € HT, contre 492 019,25 € HT en 2022.

## Recettes

### Redevance

#### Les usagers

Sur les communes de BAZONCOURT, COINCY, COLLIGNY-MAIZERY, COURCELLES-CHAUSSY, COURCELLES-SUR-NIED, MAIZEROY, MARSILLY, OGY-MONTOY-FLANVILLE, PANGE, RAVILLE, RETONFEY, SANRY-SUR-NIED, SERVIGNY-LES-RAVILLE, SILLY-SUR-NIED, SORBÉY, VILLERS-STONCOURT, La facturation de la redevance incitative est calculée exclusivement sur la partie OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) de la façon suivante :

- **Une part fixe forfaitaire comprenant :**
  - o Un abonnement annuel au service ;
  - o Un montant déterminé en fonction de la composition du foyer ;
  - o 12 levées à l'échelle de l'exercice par foyer ;
  - o Un bac pucé destiné aux ordures ménagères ;
  - o Une carte d'accès au(x) déchèterie(s) communautaire(s).
- **Une part variable :**
  - o Déterminée par le nombre de levées supplémentaires du bac. Le tarif de cette levée est dépendant du volume du bac collecté.

#### Passage de la benne de collecte une fois par semaine.

GRILLE TARIFAIRE POUR LES BACS							
Volume contenants	Nombre annuel de levées incluses	Coût d'une levée	PART ABONNEMENT (A)	PART FORFAITAIRE (B)		PART FIXE (minimum annuel) (A+B)	PART VARIABLE Coût levées supplémentaires
				1 pers.	2 pers.		A compter de la 13 <sup>ème</sup> levée
120L	12	2,50 €	15,00 €	1 pers.	60,00 €	75,00 €	2,50 €
				2 pers.	120,00 €	135,00 €	
				3 pers.	180,00 €	195,00 €	
240L	12	5,00 €	15,00 €	4 pers.	240,00 €	255,00 €	5,00 €
				5 pers.	300,00 €	315,00 €	

Au sein des communes de BURTONCOURT, CHARLEVILLE-SOUS-BOIS, LES ETANGS, FAILLY, GLATIGNY, HAYES, SAINTE-BARBE, SANRY-LES-VIGY, SAINT-HUBERT, SERVIGNY-LES-STE-BARBE, VIGY, ET VRY, la facturation de la redevance incitative est calculée de la façon suivante :

- **Une part fixe forfaitaire comprenant :**
  - o 6 levées à l'échelle de l'exercice ;
  - o 60 kg de déchets à l'échelle de l'exercice ;
  - o Un bac pucé destiné aux ordures ménagères ;
  - o Une carte d'accès au(x) déchèterie(s) communautaire(s).
  
- **Une part variable :**
  - o Un tarif de la levée ;
  - o Un tarif du poids collecté facturé au kg. (système de pesée)

Passage de la benne 1 fois toutes les deux semaines :

GRILLE TARIFAIRE POUR LES PARTICULIERS (HAUT-CHEMIN)					
Volume contenants	Nombre annuel de levées incluses	Coût d'une levée	PART ABONNEMENT	PART VARIABLE	
240 Litres	6	1,00 €	90,00 € (comprenant le forfait)	Tarif d'une levée	Tarif au Kg.
770 Litres				1,00 €	0,36 €

### Les professionnels

Sur les communes de BAZONCOURT, COINCY, COLLIGNY-MAIZERY, COURCELLES-CHAUSSEY, COURCELLES-SUR-NIED, MAIZEROY, MARSILLY, OGY-MONTOY-FLANVILLE, PANGE, RAVILLE, RETONFEY, SANRY-SUR-NIED, SERVIGNY-LES-RAVILLE, SILLY-SUR-NIED, SORBÉY, VILLERS-STONCOURT, La facturation de la redevance incitative est calculée exclusivement sur la partie OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) de la façon suivante :

- **Une part fixe forfaitaire comprenant :**
  - o Un montant déterminé en fonction du volume et du nombre de bac(s) roulant(s) équipé(s).
  - o 24 levées à l'échelle de l'exercice ;
  - o Un bac pucé destiné aux ordures ménagères ;
  - o Une carte d'accès au(x) déchèterie(s) communautaire(s).
  
- **Une part variable :**
  - o Déterminée par le nombre de levées supplémentaires du bac. Le tarif de cette levée est dépendant du volume du bac collecté.

GRILLE TARIFAIRE POUR LES PROFESSIONNELS (PAYS DE PANGE)			
Volume contenants	Nombre annuel de levées incluses	PART FIXE ANNUELLE	PART VARIABLE Coût levées supplémentaires
			A compter de la 25 <sup>ème</sup> levée
120L	24	60 €	2,00 €
240L	24	120 €	4,00 €
770L	24	240 €	8,00 €

Au sein des communes de BURTONCOURT, CHARLEVILLE-SOUS-BOIS, LES ETANGS, FAILLY, GLATIGNY, HAYES, SAINTE-BARBE, SANRY-LES-VIGY, SAINT-HUBERT, SERVIGNY-LES-STE-BARBE, VIGY, ET VRY, la facturation de la redevance incitative est calculée de la façon suivante :

- **Une part fixe forfaitaire comprenant :**
  - o 6 levées à l'échelle de l'exercice ;
  - o 60 kg de déchets à l'échelle de l'exercice ;
  - o Un bac pucé destiné aux ordures ménagères ;
  - o Une carte d'accès au(x) déchèterie(s) communautaire(s).
  
- **Une part variable :**
  - o Un tarif de la levée ;
  - o Un tarif du poids collecté facturé au kg. (système de pesée)

GRILLE TARIFAIRE POUR LES PROFESSIONNELS (HAUT-CHEMIN)					
Volume contenants	Nombre annuel de levées incluses	Coût d'une levée	PART ABONNEMENT	PART VARIABLE	
240 Litres	6	1,00 €	90,00 € (comprenant le forfait)	Tarif d'une levée	Tarif au Kg.
770 Litres				1,00 €	0,36 €

### Les collectivités

Les administrations et établissements publics ou privés (écoles, lycée, collège, bibliothèque, mairie etc.) produisant des déchets, sont concernés par la Redevance Incitative.

Sur les communes de BAZONCOURT, COINCY, COLLIGNY-MAIZERY, COURCELLES-CHAUSSY, COURCELLES-SUR-NIED, MAIZEROY, MARSILLY, OGY-MONTOY-FLANVILLE, PANGE, RAVILLE, RETONFEY, SANRY-SUR-NIED, SERVIGNY-LES-RAVILLE, SILLY-SUR-NIED, SORBÉY, VILLERS-STONCOURT, La facturation de la redevance incitative est calculée exclusivement sur la partie OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) de la façon suivante :

- **Une part fixe forfaitaire comprenant :**
  - o Un montant déterminé en fonction du volume et du nombre de bac(s) roulant(s) équipé(s).
  - o 24 levées à l'échelle de l'exercice ;
  - o Un bac pucé destiné aux ordures ménagères ;
  - o Une carte d'accès au(x) déchèterie(s) communautaire(s).
  
- **Une part variable :**

Déterminée par le nombre de levées supplémentaires du bac. Le tarif de cette levée est dépendant du volume du bac collecté.

GRILLE TARIFAIRE POUR LES COLLECTIVITES (PANGE)			
Volume contenants	Nombre annuel de levées incluses	Part fixe annuelle	Part variable (A compter de la 25 <sup>ème</sup> levée)
120 Litres	24	30,00 €	2,00 €
240 Litres	24	60,00 €	4,00 €
770 Litres	24	90,00 €	8,00 €

Au sein des communes de BURTONCOURT, CHARLEVILLE-SOUS-BOIS, LES ETANGS, FAILLY, GLATIGNY, HAYES, SAINTE-BARBE, SANRY-LES-VIGY, SAINT-HUBERT, SERVIGNY-LES-STE-BARBE, VIGY, ET VRY, la facturation de la redevance incitative est calculée de la façon suivante :

- **Une part fixe forfaitaire comprenant :**
  - o 6 levées à l'échelle de l'exercice ;
  - o 60 kg de déchets à l'échelle de l'exercice ;
  - o Un bac pucé destiné aux ordures ménagères ;
  - o Une carte d'accès au(x) déchèterie(s) communautaire(s).
  
- **Une part variable :**
  - o Un tarif de la levée ;
  - o Un tarif du poids collecté facturé au kg. (système de pesée)

GRILLE TARIFAIRE POUR LES COLLECTIVITES (HAUT-CHEMIN)					
Volume contenants	Nombre annuel de levées incluses	Coût d'une levée	PART ABONNEMENT	PART VARIABLE	
240 Litres	6	1,00 €	90,00 € (comprenant le forfait)	Tarif d'une levée	Tarif au Kg.
770 Litres				1,00 €	0,36 €

### Les cas particuliers

#### ***Pour les personnes dépendantes, malades ou hospitalisées à domicile :***

Un bac d'un volume plus adapté peut être demandé auprès du service exploitation de la Communauté de Communes. L'utilisateur qui en formule la demande doit également fournir une lettre attestant sur l'honneur qu'il sollicite un volume de bac plus adapté, et ceci pour des raisons médicales. L'attribution d'un volume de bac plus adapté n'aura pas d'incidence sur la facturation du redevable.

#### ***Pour les habitations inoccupées :***

Une fin de facturation pourra être déterminée dans le cas où l'habitation est vide de tout meuble et que les équipements de collecte aient été restitués à la CCHCPP. L'utilisateur devra également fournir une déclaration sur l'honneur, ainsi qu'une attestation émanant de la commune. La CCHCPP se réserve le droit d'effectuer des contrôles.

#### ***Pour les chambres d'hôtes et gîtes :***

Sur l'ensemble du territoire de la CCHCPP, la facturation de la redevance pour les chambres d'hôtes ainsi que les gîtes est faite au propriétaire des biens. Un forfait s'appliquera à tous d'un montant de 90€ annuel, facturé en trois fois par quadrimestre.

Un bac unique à destination de cette activité devra être déployé, son volume sera déterminé d'un commun accord entre le service exploitation de la CCHCPP et le propriétaire du gîte ou de la chambre d'hôte.

Le gîte ou la chambre d'hôte devront être déclarés en supplément du foyer du propriétaire au sein de la base des redevables de la CCHCPP.

#### ***Pour les résidences secondaires :***

Sur l'ensemble du territoire de la CCHCPP, la facturation de la redevance pour les résidences secondaires s'applique par le biais d'un forfait annuel de 90€.

NB : La commune devra procéder à la validation de la résidence secondaire.

#### ***Pour les usagers qui ne peuvent pas stocker de bac roulant :***

Si les capacités de stockage le permettent, chaque logement sera doté d'un bac individuel.



Dans le cas contraire, et après avis de la commission environnement de la collectivité, les usagers devront avoir recours aux sacs prépayés.

Ces derniers s'acquitteront du montant de la redevance (*part forfaitaire*) inhérente à la grille tarifaire disponible en annexe du présent règlement.

Le nombre de sacs octroyés sera calculé en tenant compte de la typologie du foyer selon les règles suivantes :

	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes +
<b>Volume bac *</b> <b>12 levées / an</b>	120 L *12	120 L *12	120 L *12	240 L *12	240 L *12
<b>Total</b>	1 440 Litres	1 440 Litres	1 440 Litres	2 880 litres	2 880 Litres
<b>Montant Annuel forfaitaire</b>	75,00 €	135,00 €	195,00 €	255,00 €	315,00 €
<b>Montant forfaitaire par quadrimestre</b>	25,00 €	45,00 €	65,00 €	85,00 €	105,00 €
<b>Dotations en sacs</b>	30 sacs	40 sacs	50 sacs	60 sacs	70 sacs




Toute production d'ordures ménagères supplémentaires aux volumes indiqués devra faire l'objet de l'achat d'un rouleau de sacs supplémentaires par l'utilisateur selon les dispositions tarifaires en vigueur.

Voici le montant total de la redevance perçue au titre de l'année 2023 : (*hors dégrèvements et annulations*)

Montant annuel (€)	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes totales de redevances (particuliers et professionnels)	1 485 924,44 €	1 441 382,52 €	1 439 611,21 €	1 417 859,99 €	1 394 756,72 €

## Eco-organismes

Le montant global des soutiens issus des différents éco-organismes en 2023 est de 210 330,45 euros qui se décomposent de la façon suivante :

Déchets	Eco-organismes	Soutiens perçus en 2023
Soutien de base		145 600,00 €
Soutien Flux développement		5 963,12 €
Soutien Majoration Performance		6 484,77 €
Déclaration papiers 2022 (N-1)		8 317,75 €
Solde N-1		43 964,81 €
D3E		7 235,45 €*
DEA		10 990,15 €*

\*non pris en compte dans les soutiens, mais en revente matières ci-après.

## Ventes de matériaux

Le montant global des recettes issues de la revente des matériaux et de quelques soutiens liés aux reventes des différents matériaux en 2023 est de **144 759,46 €** contre 184 691,16 euros en 2022. Ces recettes se décomposent de la façon suivante :

*N.B. : Il est possible qu'au moment de la rédaction de ce RPQS que certaines factures permettant l'émission de titres de recettes ne nous soient pas encore parvenues.*

REGEAL AFFIMENT		VALORPLAST		O-I MANUFACTURING		ARCELOR					
Tonnages	Montants €	Tonnages	Montants €	Tonnages	Montants €	Tonnages	Montants €				
T1	12,08 t	8 025,71 €	T1	23,04 t	1 701,27 €	T1	213,78 t	7 011,98 €	T1	0 t	0,00 €
T2	0 t	0,00 €	T2	46,88 t	18 182,88 €	T2	183,42 t	6 089,54 €	T2	22,22 t	4 743,08 €
T3	11,74 t	6 544,23 €	T3	24,06 t	3 368,40 €	T3	189,38 t	6 357,49 €	T3	0 t	0,00 €
T4	0 t	0,00 €	T4	43 t	3 531,16 €	T4	169,16 t	5 692,23 €	T4	0 t	0,00 €

<b>TOTAL</b>	<b>23,82 t</b>	<b>14 569,94 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>136,98 t</b>	<b>26 783,71 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>755,74 t</b>	<b>25 151,24 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>22,22 t</b>	<b>4 743,08 €</b>
--------------	----------------	--------------------	--------------	-----------------	--------------------	--------------	-----------------	--------------------	--------------	----------------	-------------------

REVIPAC 5,03		REVIPAC 5,02		D3E		Batteries DCHT					
Tonnages	Montants €	Tonnages	Montants €	Tonnages	Montants €	Tonnages	Montants €				
T1	0 t	0,00 €	T1	0 t	0,00 €	T1	29,637 t	1 711,29 €	T1	0 t	0,00 €
T2	7,434 t	96,64 €	T2	52,26 t	3 230,19 €	T2	27,835 t	1 668,04 €	T2	0 t	0,00 €
T3	0 t	0,00 €	T3	51,181 t	2 999,72 €	T3	31,479 t	2 255,50 €	T3	0 t	0,00 €
T4	11,89 t	154,57 €	T4	23,56 t	1 213,10 €	T4	25,026 t	1 600,62 €	T4	0,5 t	210,00 €

<b>TOTAL</b>	<b>19,324 t</b>	<b>251,21 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>127,001 t</b>	<b>7 443,01 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>113,977 t</b>	<b>7 235,45 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,5 t</b>	<b>210,00 €</b>
--------------	-----------------	-----------------	--------------	------------------	-------------------	--------------	------------------	-------------------	--------------	--------------	-----------------

Huiles minérales			NORSKE 1.11			DEA			Gros de Magasin HAGANIS		
Dates	Tonnages	Montants €	Tonnages	Montants €	Tonnages	Montants €	Tonnages	Montants €	Tonnages	Montants €	
-	0,25	75,00 €	1	15,55 t	1 702,73 €	1	1er semestre	10 990,15 €	1	23,5 t	117,50 €
-	0,15	45,00 €	2	29,05 t	3 180,98 €	2	2ème semestre	en cours	2	0 t	0,00 €
-	0,18	54,00 €	3	43,25 t	4 735,88 €	<b>TOTAL</b>	<b>0 t</b>	<b>10 990,15 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>23,5 t</b>	<b>117,50 €</b>
-	0,3	54,00 €	4	45,10 t	4 622,76 €						
-	0,225	22,50 €	5	14,80 t	1 413,40 €						
-	0,2	20,00 €	6	32,80 t	2 902,80 €						
-	0,21	21,00 €	7								
-	0,1	15,00 €	8								
			9								
			10								
			11								
			12								

<b>TOTAL</b>	<b>1,615 t</b>	<b>306,50 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>180,55 t</b>	<b>18 558,55 €</b>
--------------	----------------	-----------------	--------------	-----------------	--------------------

Recettes revente Cartons			
Janvier	15,02 t	25,00 €	375,50 €
Février	12,10 t	0,00 €	0,00 €
Mars	12,90 t	25,00 €	322,50 €
Avril	14,30 t	50,00 €	715,00 €
Mai	15,64 t	50,00 €	782,00 €
Juin	16,28 t	35,00 €	569,80 €
Juillet	16,28 t	35,00 €	569,80 €
Août	17,18 t	25,00 €	429,40 €
Septembre	15,32 t	35,00 €	536,20 €
Octobre	13,78 t	45,00 €	620,10 €
Novembre	12,70 t	45,00 €	571,50 €
Décembre	15,17 t	35,00 €	531,02 €
<b>TOTAL</b>	<b>176,67 t</b>		<b>6 022,82 €</b>

Recettes revente Ferraille			
Janvier	13,36 t	134,00 €	1 790,24 €
Février	10,28 t	145,00 €	1 490,60 €
Mars	12,28 t	181,00 €	2 222,68 €
Avril	20,60 t	173,00 €	3 563,80 €
Mai	21,62 t	135,00 €	2 918,70 €
Juin	18,46 t	111,00 €	2 049,06 €
Juillet	15,70 t	88,00 €	1 381,60 €
Août	15,70 t	82,00 €	1 287,40 €
Septembre	16,72 t	103,00 €	1 722,16 €
Octobre	17,46 t	99,00 €	1 728,54 €
Novembre	9,48 t	110,00 €	1 042,80 €
Décembre	8,48 t	139,00 €	1 178,72 €
<b>TOTAL</b>	<b>180,14 t</b>		<b>22 376,30 €</b>

## Exploitation de la Matrice des coûts 2023

En 2023 une fois encore, la C.C.H.C.P.P. a produit un document pour l'ADEME, la matrice des coûts.

Cet outil compile les différentes charges et produits de notre collectivité en matière de collecte des déchets selon des normes spécifiques qui font de cette matrice, un formidable outil qui permet la comparaison entre EPCI qui partagent également la compétence « collecte ». Les indicateurs présentés dans la matrice permettent de formaliser la comparaison de structures qui présentent la même typologie.

Plus qu'un outil de comptabilité, la Matrice est un outil de gestion qui permet aux collectivités un contrôle de leurs coûts, qui est indispensable au fonctionnement à la pérennité de chaque structure.

Cette matrice est disponible en consultation pour l'année 2023 sur le site Sinoé<sup>3</sup> de l'ADEME.

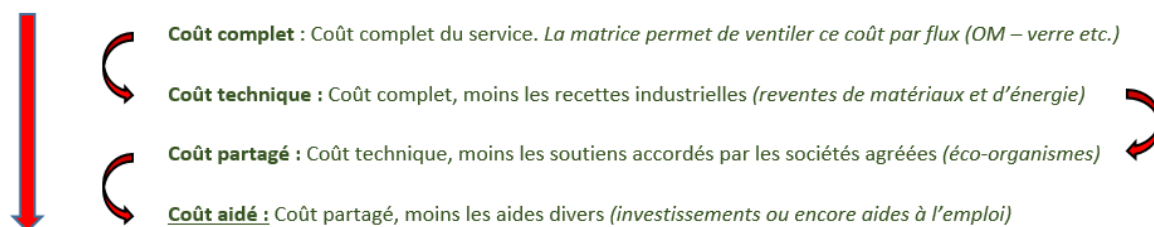
La matrice des coûts permet de dresser un diagnostic précis des coûts du service exploitation de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange.

Ce document sert de support à l'ADEME dans la construction de référentiels accessibles à tous.

La connaissance des coûts et leurs analyses comparées sont des éléments essentiels pour les collectivités afin que ces dernières puissent suivre et maîtriser les différentes évolutions.

Cette connaissance permet d'éclairer ainsi la prise de décisions des élus, de positionner des résultats et de les comparer aux autres, d'identifier des pistes de maîtrises des coûts, d'établir une tarification et de communiquer à destination des usagers.

**Voici quelques éléments de langage techniques à bien comprendre, puisqu'ils sont utilisés tout au long de cette analyse :**



Il est donc important de comprendre que le coût aidé, est le « coût restant à financer », qui ne doit pas être confondu avec le financement (REOM, RI etc.)

### **Coût aidé en € HT/ hab.**

Sur le territoire Lorrain, en 2016, le coût aidé moyen du service déchets est de 90 € HT par habitant (Source : Ademe<sup>4</sup>)

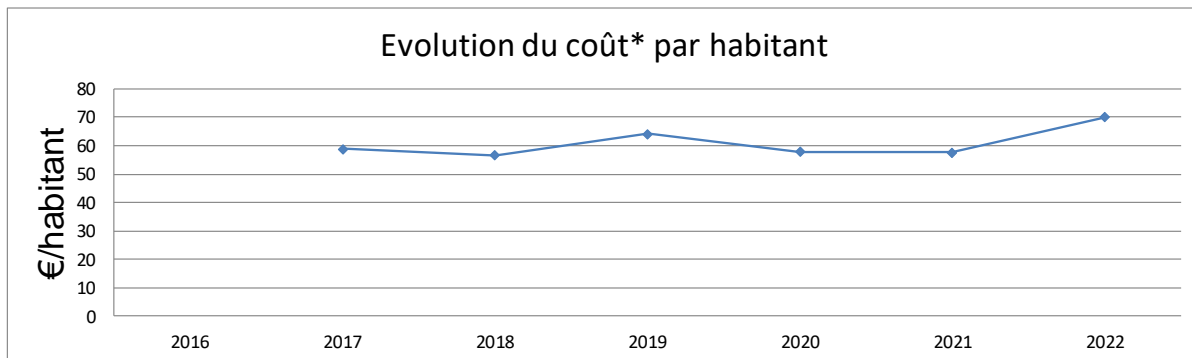
<sup>3</sup> <http://www.sinoe.org/>

<sup>4</sup> <https://grand-est.ademe.fr/expertises/dechets/couts-et-financement/lademe-engagee-pour-la-connaissance-des-couts-des-dechets-menagers>

Pour l'année 2023, le coût aidé de la CCHCPP est d'un montant de 70,12 € HT.

Nous apportons une précision en rapportant que le coût 2021 ne comptabilisé alors pas les charges patronales au sein du calcul du coût aidé. Ce coût était donc plus bas que celui de 2022. Il s'agit d'une omission qui fut corrigée.

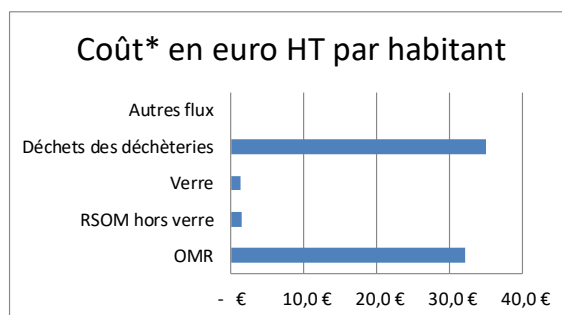
#### Evolution du coût\*



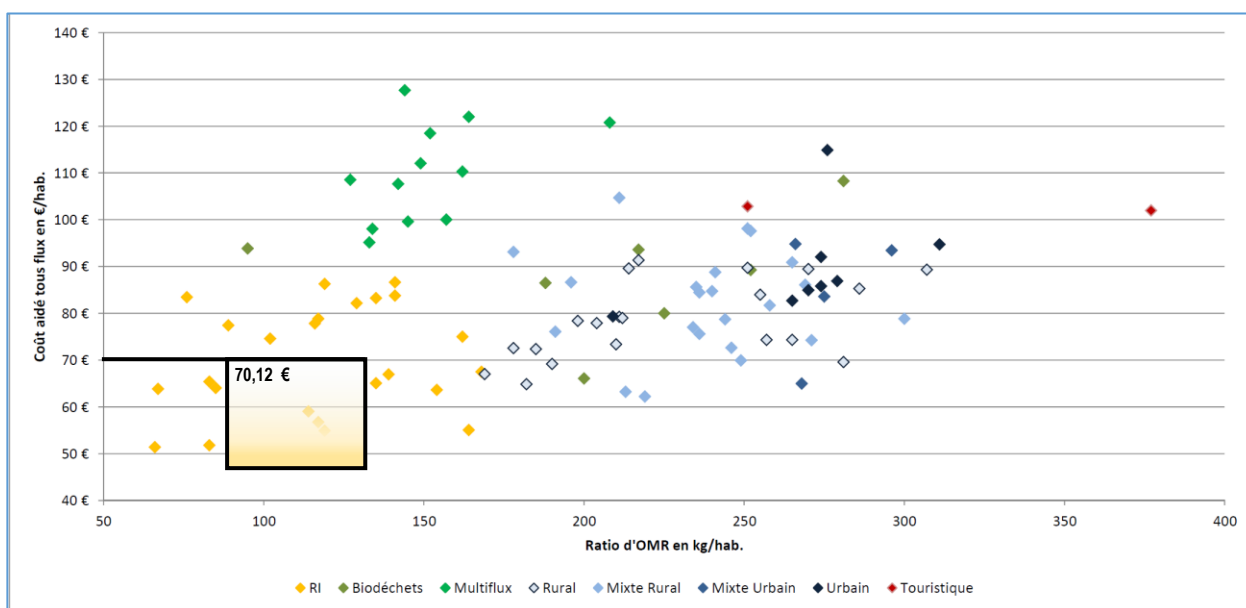
Malgré cela, le coût aidé de la CCHCPP reste une fois encore un des plus faible au regard des autres coûts aidés des autres collectivités qui présentent la même typologie et un mode de tarification similaire.

#### Coût\* en euro HT par habitant

Flux collectés	Votre collectivité	France - Milieu Rural
OMR	32,2 €	46,0 €
RSOM hors verre	1,5 €	3,0 €
Verre	1,3 €	1,0 €
Déchets des déchèteries	35,1 €	23,0 €
Autres flux	- €	3,0 €
<b>Tous flux</b>	<b>70,1 €</b>	<b>76,0 €</b>



OMR : Ordures ménagères résiduelles  
RSOM hors verre : Recyclables secs des ordures ménagères hors verre

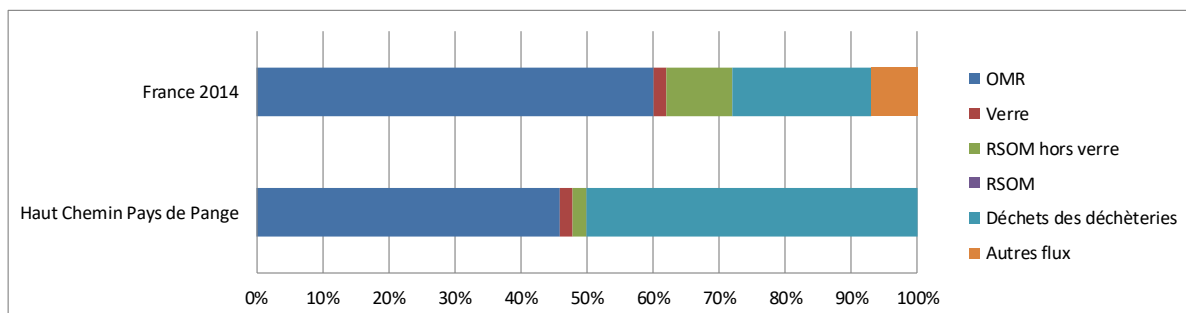


Ce graphique permet de positionner la collectivité vis-à-vis d'autres dans le Grand Est.

En jaune, apparaissent les collectivités ayant mis en place une tarification incitative. Il est donc normal que ces collectivités se retrouvent plus à gauche dans notre graphique, puisque leur ratio d'OMR en Kg/hab. s'en voit naturellement diminué.

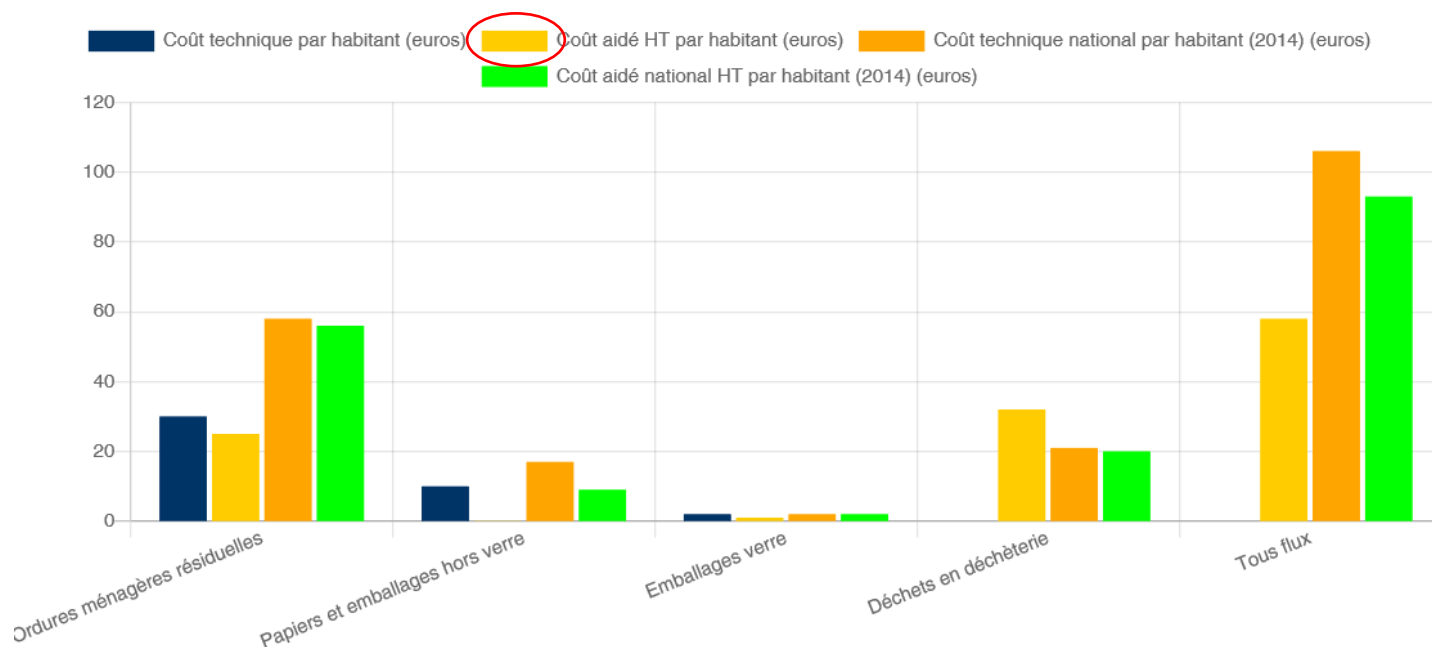
Il est intéressant de constater ainsi la ventilation qui est faite des coûts de la collectivité, ceci en fonction des flux auxquels ces coûts se rapportent.

### Répartition du coût\* par flux



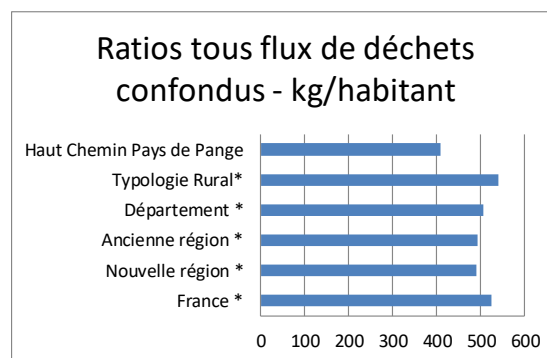
Ainsi, il nous est possible de constater que les coûts aidés vis-à-vis des ordures ménagères résiduelles, ou encore vis-à-vis des emballages sont des coûts qui restent plus faibles que les moyennes nationales. A contrario, le coût aidé pour les flux issus des déchèteries reste supérieur à la moyenne nationale.

### Coût technique et aidé HT



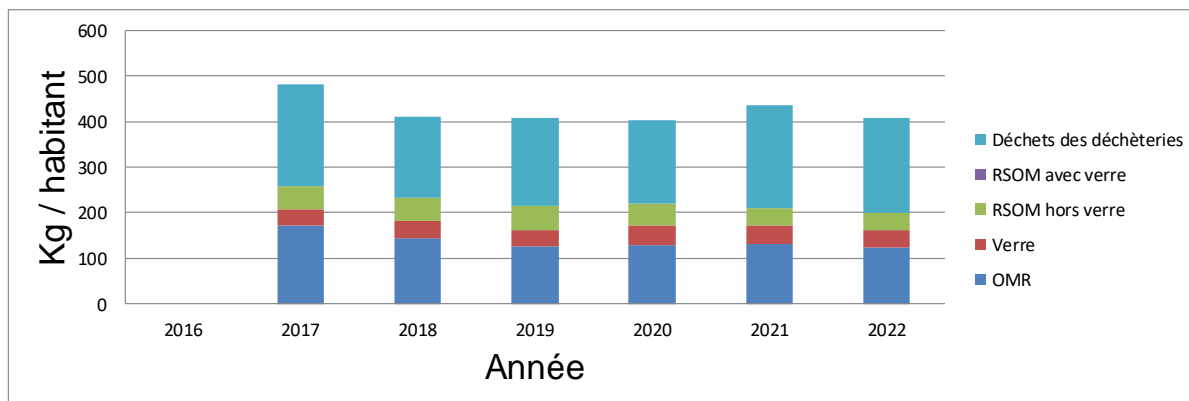
## Quantités collectées et comparaison avec des valeurs de référence

Flux collectés par votre collectivité	Kg/hab	Tonnage collecté
OMR	123	2 362
RSOM hors verre	39	741
Verre	39	757
Déchets des déchèteries	207	3 983
Autres flux	-	-
<b>Tous flux</b>	<b>408</b>	<b>7 843</b>



(\*) Donnée issue de la dernière enquête collecte publiée par l'ADEME

## Evolution des quantités collectées de votre collectivité



## Synthèse des écarts au sein de la matrice 2023 par rapport au référentiel et explications : (RAPPORT ADEME)

Les coûts de gestion globale (*par habitant*) sont inférieurs à la fourchette (*interquartile*) du référentiel pour le milieu considéré (*mixte rural*).

Cela s'explique par les coûts qui sont très faibles sur les flux OMR et emballages.

### OMR :

Les coûts des OMR (*par habitant et par tonne*) sont inférieurs à la fourchette (*interquartile*) du référentiel pour le milieu considéré.

### Verre :

Les coûts du verre (*par habitant et par tonne*) se situent dans la fourchette (*interquartile*) du référentiel.

### Emballages :

Les coûts des papiers et emballages hors verre (*par habitant et par tonne*) sont inférieurs à la fourchette (*interquartile*) du référentiel pour le milieu considéré.

Effet dû à la conjonction de plusieurs faits : (*liste non exhaustive*)

- Augmentation des recettes de vente de matériaux en 2023
- Coûts de traitement en CDT plus faibles que la moyenne.
- Proximité du centre de tri.

### Déchèteries :

Les coûts des déchèteries (*par habitant et par tonne*) se situent dans la fourchette (*interquartile*) du référentiel.



## ■ EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2023

Janvier 2023 : Visite de la déchèterie de REMILLY



Février 2023 : Réalisation d'une caractérisation des ordures ménagères par le bureau ANETAME





Mars 2023 : Réalisation de diagnostics de faisabilité pour implanter des sites de compostage partagé

**MARSILLY**

## Compostage partagé : une solution pour recycler les biodéchets

Le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le tri des biodéchets deviendra une obligation pour les citoyens, en vertu de la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire. Pour se préparer, la commune a sollicité l'expertise de deux spécialistes qui ont détaillé les avantages du compostage partagé et les conditions de sa réussite.

La municipalité avait invité la population à venir à la rencontre de Gaël Matyja, maître composteur, et de Thomas Fiore, responsable d'exploitation à la CCHCPP (Communauté de communes Haut Chemin-Pays de Parigé).

Au programme de cette matinée : une information sur les vertus du compostage partagé et un tour du village pour repérer l'éventuel emplacement destiné à ce type de collecte des biodéchets.



Le maire, entouré de la maître composteur et des représentants de la CCHCPP, désigne l'une des placettes pressenties pour le compostage partagé.

**30**  
A l'échelle de la Communauté de communes Haut Chemin-Pays de Parigé

**Quels sont les objectifs ?**  
Le premier objectif de la mise en place d'un système de compostage partagé est de contribuer à la dimi-

**Comment les mettre en œuvre ?**  
Dans un premier temps, il convient d'établir un diagnostic pour confirmer le bien-fondé de l'instal-

les bons gestes, notamment aux bénévoles référents. Le respect de cette chronologie garantit l'obtention d'un compost de meilleure qualité

Mars 2023 : Inauguration du site de compostage partagé de COURCELLES-SUR-NIED



### Juillet 2023 : Opération composteurs

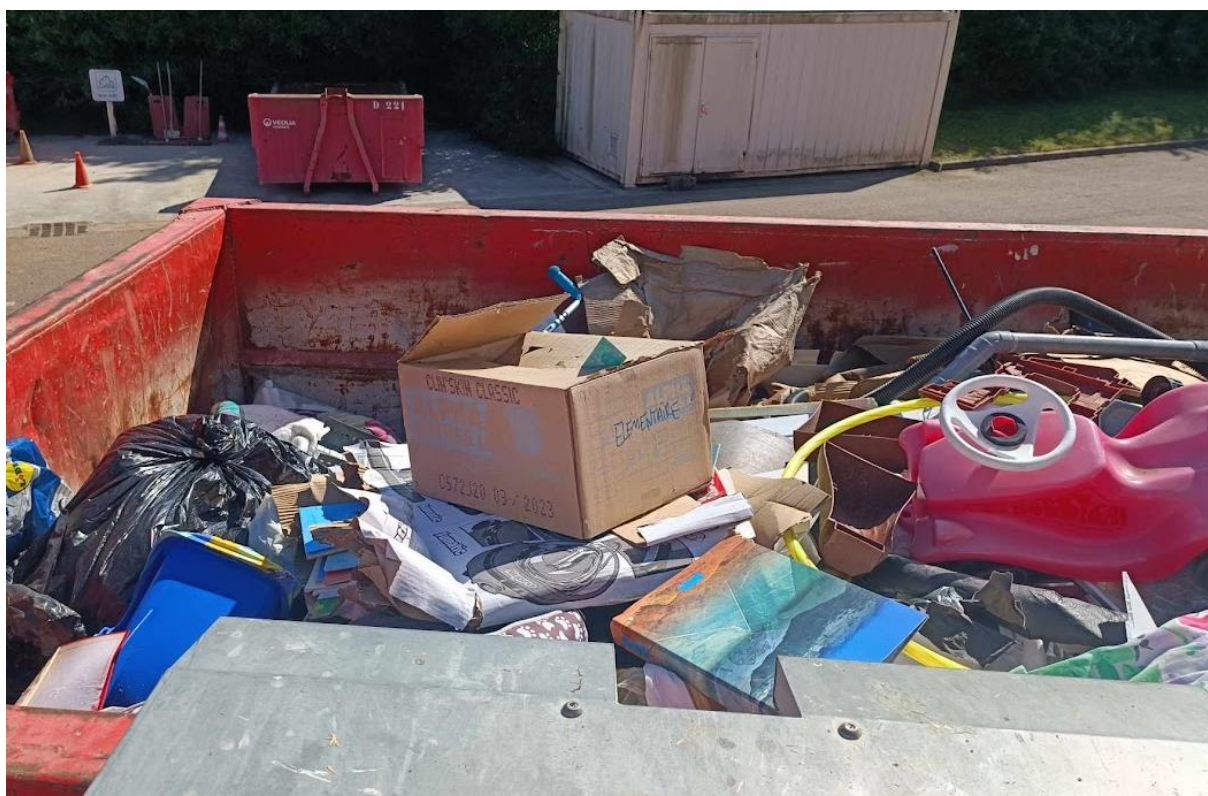




**Juillet 2023 : Conférence des Maires en lien avec la gestion des déchets et évolutions du SPED**



**Septembre 2023 : Caractérisation d'une benne DIB en déchèteries**





Septembre 2023 : Découverte d'obus en déchèteries



Septembre 2023 : Intervention sur un dépôt sauvage





**Octobre 2023 : Essais d'une BOM électrique (RENAULT)**



**Octobre 2023 : Indicent en déchèterie de COURCELLES-CHAUSSEY**



**Novembre 2023 : Animations déchets dans le cadre de la SERD 2023**



## ■ COMMUNICATION ET PREVENTION DES DECHETS

### ***Animation scolaire au sein des écoles du territoire Haut Chemin – Pays de Pange***

#### **Opération – « L'eau, une ressource à protéger »**

Les animations scolaires étaient destinées aux cycles 2 et 3 des écoles primaires du territoire (*niveaux CP au CM2*) et ont été menées en collaboration avec le pôle environnement de la CCHCPP.

Cette animation pédagogique visait à sensibiliser les enfants :

- à l'utilité du geste de tri et à la nécessité de jeter les déchets dans une poubelle ;
- à l'importance de conserver des milieux naturels en bon état fonctionnel.

Les animations ont été réalisées sous formes de trois ateliers tournants.

Dans un premier temps, il était demandé aux élèves de trier les déchets placés dans le ventre de la poubelle représentée sous forme d'un panneau :





*Recto du panneau  
utilisé pour l'atelier tri  
sélectif*



*Verso du panneau  
utilisé pour l'atelier tri  
sélectif*

L'objectif étant de guérir la poubelle, rendue malade par l'ingestion excessive de déchets, pourtant recyclables. Les élèves ont ainsi dû récupérer certains déchets et les déposer dans le bac adéquat fourni par l'animateur (composteur, bac de tri, déchèterie, point d'apport volontaire de verre, point d'apport volontaire de journaux, revue, magazine et cartonnette, point d'apport volontaire de vêtement).



*Animation de l'atelier "tri sélectif"*

Les élèves ont également été sensibilisés à la dégradabilité des déchets dans le milieu naturel, notamment dans les cours d'eau.



*Support pédagogique – dégradabilité des déchets*



*Support pédagogique - dégradabilité des déchets*



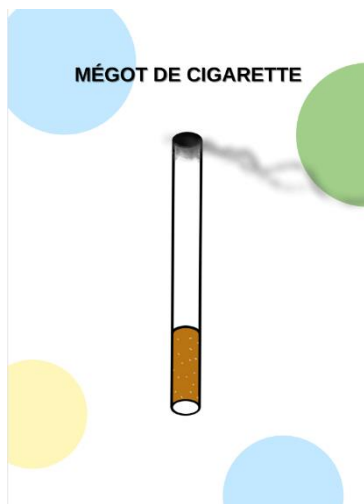
Au cours du second atelier, il s'agissait de sensibiliser les élèves au **morcellement des milieux et aux pollutions engendrées sur les milieux aquatiques.**

L'objectif était de faire comprendre les effets néfastes des aménagements anthropiques sur les cours d'eau et de faire découvrir des solutions afin de limiter ces impacts. L'atelier visait également à démontrer l'importance de conserver des zones humides et des cours d'eau en bonne santé pour limiter les inondations et protéger la biodiversité.

Les animateurs ont également réalisé des supports pédagogiques mobilisables en autonomie par le troisième groupe d'élèves.

Il s'agissait par exemple de :

- replacer les composants correspondant à chaque déchet pour mieux comprendre l'impact de la dégradation de chaque composant dans le milieu naturel (voir ci-contre)



Atelier en autonomie : "autopsie" d'un mégot de cigarette

- Apprendre le langage chromatique des déchets et retrouver les exutoires adaptés.



Atelier en autonomie : langage chromatique des déchets

**Colorie chaque déchet dans la bonne couleur.**

**Aide-toi de la légende ci-dessous :**

- Emballages recyclables, en plastique et métal
- Emballages en verre
- Journaux, magazines, papiers, cartonnettes
- Déchets non recyclables et non compostables
- Déchets encombrants, dangereux, électriques et électroniques
- Déchets de cuisine et de jardin

- Connaître les mauvais gestes en matière d'environnement. Des photographies étaient à disposition des élèves. Chaque visuel était surmonté d'une pastille vide à colorier selon une légende donnée et l'émotion ressentie par l'élève. Par exemple, la vue d'un dépôt sauvage suscite une émotion, à retranscrire à l'aide d'une couleur.

A l'issue des ateliers, les animations ont ensuite remis à chaque élève un diplôme et des sachets de graines



Diplôme de l'éco-citoyenneté



Sachet de graines distribué aux élèves

Dans le but de pérenniser ses actions de sensibilisation, la CCHCPP a réalisé une affiche de suivi à destination des élèves du territoire. Elle permettait à chaque élève et instituteur de notifier toute problématique, demande ou question à adresser à la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange en vue des prochaines animations scolaires



*Affiche contributive placée dans chaque classe participante*

Au cours de l'année 2023, l'établissement périscolaire jouxtant la commune de FAILLY a également reçu une animation de sensibilisation au tri des déchets.

### **Actions de sensibilisation auprès du grand public**

Dans le cadre de l'édition 2023 de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), la C.C.H.C.P.P a organisé des ateliers multiples sur l'ensemble du territoire de la collectivité.



*Atelier Furoshiki – Servigny-les-Sainte Barbe.*

Cette initiative de sensibilisation menée à l'échelle européenne est coordonnée en France par l'ADEME.

Chaque année, lors de la dernière semaine de novembre, cette opération rassemble les collectivités, les entreprises, les établissements scolaires, les associations et les particuliers dans le but de promouvoir des actions concrètes pour réduire la quantité de déchets générée.

En 2023, la thématique mise en évidence était les emballages.

Les ateliers réalisés au cours de cet évènement concernaient notamment :

- *La fabrication d'une éponge Tawashi ;*
- *L'apprentissage de la technique d'emballage Furoshiki et découverte d'astuces pour des fêtes de fin d'année éco-responsable ;*
- *La fabrication de produits ménagers naturels ;*
- *La découverte des couches lavables (intervention de l'association Bou' de Nature) ;*
- *La réduction du gaspillage alimentaire (conservation des aliments, gestion des stocks, liste de courses).*
- *La réduction du déchet à la source (goûter zéro déchet).*

A l'occasion de la Fête des plantes, organisée annuellement au sein de la commune de COURCELLES-CHAUSSY, la C.C.H.C.P a tenu un stand de sensibilisation centré sur la préservation de la biodiversité, les pratiques de jardinage au naturel et le compostage.

Un stand de sensibilisation sur les thématiques du compostage et du jardinage au naturel a également été tenu dans le cadre d'une marche organisée par l'association Hêtre Vit Vent :



*Sensibilisation au compostage au cours de la Fête des plantes organisée à Courcelles-Chaussy*



*Sensibilisation aux pratiques de jardinage au naturel au cours d'une randonnée organisée à Saint-Hubert*



## Actions de sensibilisation auprès des professionnels

La C.C.H.C.P.P a mené des ateliers de sensibilisation au tri et au compostage auprès des assistantes maternelles exerçant leur activité sur le territoire.



Atelier de sensibilisation au tri des déchets



Atelier de sensibilisation au compostage

## Actions de sensibilisation auprès des agents de la C.C.H.C.P.P



Découverte des bonnes pratiques pour un compost réussi

Les agents de la C.C.H.C.P.P ont également participé aux ateliers dédiés à la réduction des emballages au cours de l'édition 2023 de la SERD.

Une animation de sensibilisation au compostage a ensuite été menée dans le cadre de l'installation d'un site de compostage

## Opération composteurs



Comme en 2022, l'opération composteur a continué en 2023.

La C.C.H.C.P.P. met à disposition des habitants de son territoire deux modèles, à savoir 400 et 570 litres.

Sur l'ensemble de l'année 2023, ce sont **132 composteurs** qui ont été vendus.

Cette opération est appuyée par une communication soutenue qui permettra de faire le lien sur la réduction des biodéchets et sur l'ensemble des ordures ménagères résiduelles.

Une journée de dotation de composteurs a d'ailleurs été organisée en ce sens en juillet 2023 afin de permettre à l'ensemble des habitants du territoire de se doter d'un composteur. Un maître composteur était présent à cette occasion pour informer et sensibiliser les usagers, dans l'objectif de réussir leur compost au fil des saisons.

## Vies communes

La C.C.H.C.P.P., au travers de sa revue « Vies Communes » distribuée sur l'ensemble de son territoire, communique sur l'importance du tri et des bons gestes qui sont à adopter.

# Vies Communes

Le journal des habitants de la Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange

Cette année 2023, la C.C.H.C.P.P. a communiqué sur les sujets suivants :

## Novembre : Convergence des modes de collecte et optimisation des déchèteries communautaires

### ÇA BOUGE AU NIVEAU DES DÉCHETS !

Les élus ont mandaté un bureau d'études pour travailler sur deux volets importants : la convergence des modes de collecte et l'optimisation des déchèteries communautaires, tout en harmonisant les grilles tarifaires. Différents scénarios qui intégreront des pistes d'optimisation sur ces thématiques leur seront présentés.

En effet, depuis la loi AGEC (anti-gaspillage pour une économie circulaire / voir page 10), les collectivités doivent déployer de nouvelles filières dites REP (responsabilité élargie du producteur). Elles permettent de repenser les modèles de production et d'anticiper la fin de vie des produits.



La CCHCPP assure la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères et des emballages recyclables



## ANIMATIONS SCOLAIRES

Mélany MARTIN et Camille BLUMA, agents de la CCHCPP, ont animé des séances d'information dans les écoles du Haut Chemin – Pays de Pange.

Au total, 545 élèves, soit 27 classes dans 9 écoles, ont été sensibilisés à l'importance de protéger la ressource en eau. Les 3 ateliers présentés ont permis d'aborder des notions techniques en lien avec la Trame bleue, la dégradabilité des déchets dans le milieu naturel et le tri des déchets. Chaque écocitoyen a obtenu son diplôme et un sachet de graines de ciboulette ou de basilic.

Les animations reprendront en fin d'année. Un livret d'activités sera distribué aux élèves.



## Novembre : Double page thématique sur le déploiement du compostage individuel et partagé



*Inauguration de la placette de compostage partagé de Courcelles-sur-Nied*





Les habitants vident le bac d'apport et transfèrent les déchets dans le bac de maturation

*Placette de compostage de Courcelles-sur-Nied : fort engouement autour du site pilote*



## ■ GLOSSAIRE

**ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie  
**AV** : Apport volontaire  
**BOM** : Benne à Ordures Ménagères  
**CC** : Communauté de Communes  
**CDT** : Centre de tri  
**COMPOSTAGE** : Processus microbiologique de dégradation de la matière organique non synthétique en présence d'oxygène  
**CS collecte sélective** : collecter à part certaines fractions des ordures ménagères préalablement triées par les ménages  
**CC** : Corps Creux / Non-fibreux  
**CP** : Corps Plats / Fibreux  
**DEEE ou D3E** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques  
**DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés  
**DMS** : Déchets Ménagers Spéciaux  
**DDM** : Déchets Dangereux des Ménages  
**EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale  
**GEBIODEC** : Gestion des Biodéchets  
**GEMF** : Gros Électroménager Froid - **GEMHF** : Gros Électroménager Hors Froid  
**ICPE** : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement  
**JRM** : Journaux Revues Magazines  
**MODECOM** : MéthODE de Caractérisation des Ordures Ménagères  
**OM** : Ordures Ménagères - **OMA** : Ordures Ménagères et Assimilées - **OMr** : Ordures Ménagères résiduelles  
**PAP ou PàP** : Porte-à-porte  
**PAV** : Point d'Apport Volontaire  
**PAM** : Petits Appareils Ménagers  
**PEHD** : PolyÉthylène Haute Densité - **PET** : PolyÉthylène Téréphtalate  
**PDEDMA** : Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés  
**PDP** : Plan Départemental de Prévention  
**P(D)PGDND** : Plan (Départemental) de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux  
**PLP** : Programme Local de Prévention (PLPDMA)  
**REOM** : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères  
**RS** : Redevance Spéciale  
**RI** : Redevance Incitative  
**SINOE** : Système d'Information et d'Observation de l'Environnement  
**SPED** : Service Public d'Élimination des Déchets  
**TGAP** : Taxe globale sur les activités polluantes  
**TI** : Tarification Incitative  
**UIOM** : Unité d'Incinération des Ordures Ménagères  
**UTM** : Unité de Tri des Matériaux  
**UVE** : Unité de Valorisation Énergétique